



**CHUTE D'UN MANÈGE**  
SÉCURITÉ DÉFICIENTE, ACCUSE  
LE PÈRE DE L'ADOLESCENTE A 3

**SANTÉ**  
LA «BIOLOGIE TOTALE»:  
THÉORIE GÉNIALE OU FUMISTERIE? B 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

# LE SOLEIL



www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE JEUDI 13 JANVIER 2005

REMBOURSEMENT  
DE PRÊTS

## Le plan Reid loin d'apaiser les étudiants

MYLÈNE MOISAN  
MMoisan@lesoleil.com

■ Selon le Programme de remboursement proportionnel au revenu (RPR) annoncé hier par Québec, un étudiant gagnant moins de 14 640\$ pendant 10 ans ne payera pas un sou à sa banque. Ce qui n'effacera pas sa dette pour autant.

Voir REID en A 2 >

Plus d'information Page A 14

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Les étudiants ont-ils raison d'en exiger plus du ministre de l'Éducation, Pierre Reid ?

ÉCRIVEZ-NOUS À [opinion@lesoleil.com](mailto:opinion@lesoleil.com) Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

LES SURVIVANTS DÉFILENT DANS LES CLINIQUES CANADIENNES



Les médecins composant l'Équipe canadienne d'intervention en cas de catastrophe (DART) ont ouvert quatre cliniques hier au Sri Lanka pour traiter les survivants des tsunamis du 26 décembre qui ont fait quelque 30 000 morts dans ce pays. Malgré la chaleur intense, plusieurs femmes et enfants étaient parmi les premiers patients à être vus par les médecins canadiens. Et en dépit de l'horreur de la catastrophe, tous les survivants affichaient un bon moral, ont rapporté les membres de la DART. Plusieurs patients souffraient d'infections à la poitrine, après avoir ingurgité de l'eau de mer dans leurs efforts pour échapper aux vagues meurtrières. Sur la photo, le capitaine Carmen Meakin examine un garçonnet. Autres textes en A 4.

PROSTITUTION JUVÉNILE

## Une jeune fille réclame 270 000\$ à douze accusés

GUY BENJAMIN  
GBenjamin@lesoleil.com

La poursuite d'une jeune fille mineure qui a eu des relations sexuelles avec 12 clients ou présumés clients du réseau de prostitution juvénile est officiellement inscrite en Cour supérieure. Tel que prévu, celle qui est aujourd'hui âgée de 19 ans réclame 270 000\$.

Cette poursuite inscrite par M<sup>e</sup> Guy

Bertrand n'est pas une surprise. Celui qui a déjà touché 85 000\$ provenant de la fondation Scorpion avait fait parvenir le mois dernier une mise en demeure aux 12 accusés.

La poursuite est la suite logique à l'absence d'une réponse satisfaisante de la part des 12 hommes. Vendredi dernier, Georges Radwanli et Salim Choueiri, deux des clients poursuivis, ont rendu visite à M<sup>e</sup> Bertrand. Pas

pour négocier, mais pour faire part de leur intention de ne pas donner suite à la mise en demeure.

Les 10 autres clients ou présumés clients de la jeune fille, parce que certains n'ont pas encore subi leur procès, sont Robert Gillet, Ioannis Balas, Yvan Cloutier, Steve Gariépy, Réjean Jobin, Claude Mailloux, Manuel Mansour, Charles Nourcy, Jacques Racine et Georges Tannous.

Joint par LE SOLEIL vendredi dernier, Robert Gillet avait indiqué son intention de ne pas donner suite à la mise en demeure.

Selon la poursuite, les 12 hommes ont porté atteinte aux droits de la jeune fille en ayant des relations sexuelles ou autres contacts avec elle. Cette atteinte illicite et intentionnelle à ses droits, notamment à l'intégrité, à la sûreté et à la liberté de sa personne, la

justifie de réclamer réparation, peut-on lire dans le document déposé en Cour supérieure.

La jeune fille réclame 90 000\$ pour incapacité partielle permanente. La poursuite ne précise pas la nature de l'incapacité. Elle demande également 30 000\$ pour perte de jouissance de la vie et une somme équivalente pour les

Voir ACCUSÉS en A 2 >

LE JUGE GOMERY REGRETTE  
SES DÉCLARATIONS AUX MÉDIAS



## 40 minutes sous le feu des chimères

Une mission en Haïti loin d'être de tout repos pour un policier de Québec

JEAN-FRANÇOIS NÉRON  
JFNeron@lesoleil.com

«Je vis des choses que je ne vivrais jamais à Québec. On s'est fait tirer dessus pendant 40 minutes (...). Deux militaires ont été blessés par balle lors de l'opération.»

Jean-François Vézina est l'un des neuf policiers de Québec qui participent à la mission des Nations unies pour la stabilisation à Haïti.

Si la population accueille généralement bien ceux qu'elle appelle «les amis canadiens», il reste que le séjour dans l'île, dont la situation politique et sociale demeure difficile, comporte des risques.

«C'était le 7 janvier. Nous étions une centaine de policiers des Nations unies, des militaires et des représentants de la police locale, en opération dans un quartier de Port-au-Prince reconnu pour être habité par les chimères (partisans du président déchu, Jean-Bertrand Aristide), raconte l'agent Vézina.



Jean-François Vézina

«Nous devons établir un périmètre de sécurité pour faire des arrestations et une saisie d'armes. Les détenus embarquaient dans le fourgon. L'opération se passait bien jusqu'au moment où est survenu un problème technique.

Ça a commencé à tirer. Les gars se sont regroupés et nous avons dû nous barricader. On s'est fait tirer dessus pendant 40 minutes. Deux militaires ont été blessés par balle», relate celui qui agit à titre d'officier d'information.

La vie au quotidien n'est pas aussi dangereuse, mais chacun se doit de garder l'œil ouvert. «Je ne me suis jamais senti insécure au jour le jour. Il faut quand même être vigilant. Ce n'est pas le temps de lire un livre lorsque tu te promènes en auto dans les rues au cas où il arriverait quelque chose.»

Les neuf policiers de Québec, huit hommes et une femme, sont répartis entre la capitale, Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Jérémie. Ils occupent des

Voir CHIMÈRES en A 2 >

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Décès	C 6
Bandes dessinées	B 7	Horoscope	B 7
Bourses	C 4	Loteries	A 2
Bridge	S 15	Météo	S 16
Chroniqueurs		Mot mystère	B 7
Julie Lemieux	B 3	Mots croisés	B 7
François Pouliot	C 3	Petites annonces	S 12
Normand Provencher	A 5	Émission	B 2
Michel Vastel	A 15	Émission	B 2

MÉTÉO

Max. 2, min. -6  
Nuageux avec percées de soleil en après-midi.  
Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)  
Ce mois-ci: 21,6 cm L'an dernier: 15,4 cm  
Cet hiver: 138,7 cm L'hiver dernier: 156,6 cm

QUÉBEC,  
109<sup>e</sup> ANNÉE, N° 15  
FLORIDE, 1,89 \$ US  
MONTREAL,  
OTTAWA 87¢  
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00074 2

**TANGUAY**  
Vous êtes éligible à chaque semaine pour devenir finaliste (billets cumulatifs).  
Certaines conditions s'appliquent. Détails en magasin.

Magasinez chez Tanguay et devenez **MILLIONNAIRE**

Un client Tanguay gagnera **1 000 000\$** en argent comptant (non-imposable)

## POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

# SAMEDI

DANS LE SOLEIL

## ENCHANTEMENT SUR LA CÔTE AMALFITAINE



Les 80 kilomètres qui séparent Sorrento de Salerno, au sud de Naples, constituent un site unique qui mérite le coup d'œil. On met une heure en voiture à parcourir 25 kilomètres en risquant, à chaque virage, des rencontres inopinées, mais la plus belle côte italienne vaut le détour !

Dans le cahier Voyages

## GASTRONOMIE INDIENNE 101



Tous les moyens sont bons pour échapper à l'hiver. Que diriez-vous d'une initiation aux rudiments de la cuisine indienne, avec un des grands maîtres du genre? Car maîtriser les parfums subtils de cette cuisine ensoleillée à base de produits frais est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît...

Dans le cahier Style

## TROUBLE D'ATTENTION AVEC HYPERACTIVITÉ

# La consommation de Ritalin et autres stimulants a doublé en 5 ans au Québec

CAROLINE TOUZIN

La Presse

À cinq ans, Charles Létourneau s'est fait prescrire du Ritalin en raison d'un trouble d'attention. Depuis, cet élève de 15 ans du Collège de l'Assomption, dans Lanaudière, a oublié à deux reprises de prendre un comprimé la journée d'un examen. Les deux fois, sa note a chuté de 20 % par rapport à ses résultats habituels. Selon son père Daniel, 54 ans, diagnostiqué pour le même trouble peu après son fils, le Ritalin a amélioré de façon extraordinaire leur qualité de vie. Charles a passé devant deux psychiatres et deux pédopsychiatres avant de recevoir ce stimulant du système nerveux central, preuve qu'il n'est pas toujours prescrit à la légère, dit son père.

Au Québec, la consommation de comprimés stimulants, dont le Ritalin, pour traiter le trouble d'attention avec hyperactivité chez les enfants a doublé en l'espace de cinq ans, révèle une étude d'IMS Health Canada, entreprise privée qui analyse les secteurs de la santé au Canada, publiée hier dans *L'Actualité médicale*.

### DES SCEPTIQUES

Bien que les médecins consultés par *La Presse* confirment une certaine hausse, ils tiennent à mettre en garde les Québécois contre les limites de l'étude.

Selon l'étude, le Québec avait la plus

faible consommation de comprimés en 1999 (6,8 pilules par enfant), alors qu'il occupe maintenant le troisième rang au Canada avec 14,2 pilules par enfant. Résultat inquiétant? « Si on regarde l'ensemble de l'étude, le Québec utilise ces médicaments de la même façon que les autres provinces », analyse le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le docteur Jean Rodrigue. L'écart étant assez mince entre le premier rang occupé par le Manitoba avec 15,8 et le dernier par la Colombie-Britannique avec 10.

Les médecins attribuent cette hausse à la meilleure connaissance de la maladie, qui implique un nombre croissant de diagnostics, et au fait que de plus en plus d'enfants continuent leur traitement une fois adolescents.

Certains y portent un regard un peu plus critique, comme le pédopsychiatre en chef de l'hôpital Jean-Talon, Luc Blanchet. « On est passé d'un extrême à l'autre, explique-t-il. On avait un certain rattrapage scientifique à faire, mais là on est rendu à en prescrire dans certains cas pour tout et pour rien à cause de la pression très forte des écoles et des familles. »

Dans cette étude, c'est le choix même du calcul du nombre de comprimés qui est remis en question par les médecins spécialistes. Ils prennent l'exemple de l'arrivée de médicaments psychostimu-

lants qui ont une durée d'action plus longue comme le Concerta (durée d'action de 12 heures plutôt que quatre heures pour le Ritalin). L'étude ne tient pas compte du fait que trois comprimés de Ritalin en valent un de Concerta, souligne la pédiatre et directrice de la clinique des troubles de l'attention et de l'hyperactivité de l'hôpital Sainte-Justine, Stacey Bélangier.

De plus, le pourcentage d'enfants qui consultent pour un trouble d'attention sur l'ensemble des gens diagnostiqués est établi à partir d'une base de données de l'entreprise et non celle de la Régie de l'assurance-maladie, confidentielle. IMS Health Canada

le fixe à 80 %. « Une erreur très grave », selon Angelo Fallu, psychiatre spécialisé en trouble d'attention chez les adultes à la clinique Woodward, à Sherbrooke. « Depuis à peine cinq ans, on traite aussi les adultes qui ne constituent sûrement pas juste 20 % des gens diagnostiqués », dit-il.

« Avec cette étude-là, on tire sur le message. Je peux vous assurer que, malgré ces résultats, il y a plus d'enfants qui devraient en recevoir et qui n'en ont pas que des enfants qui en reçoivent pour rien », ajoute le psychiatre, qui craint comme les autres médecins consultés que cette étude fasse peur aux parents qui ont des enfants aux prises avec un trouble d'attention.

**« Avec cette étude-là, on tire sur le message »**

## CHIMÈRES

Suite de la Une

postes à différents échelons de l'organisation policière: patrouilleur, formateur à l'académie, officier d'information, renseignements criminels, gestionnaire d'équipement.

« Notre mission première est la formation, le développement et la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH). Il y a tellement de choses à faire tant au niveau de la gestion que des opérations, reconnaît le policier. Mais ce qu'il y a de pire, c'est le manque de ressources matérielles et humaines. Ce n'est pas rare de voir jusqu'à six policiers dans le même véhicule. De plus, il y a seulement 3500 policiers pour huit millions d'habitants. »

Les policiers de Québec font partie d'une force de 1400 policiers — la CIVPOL — (86 % du nombre total prévu), provenant de 34 nationalités.

M. Vézina se dit fier d'être de la délégation canadienne. « Sans être chauvin, on a une longueur d'avance sur bien des organisations relativement au sens humain et communautaire plus développé que nous apportons. »

Et ça, la police haïtienne en a bien besoin. « Elle n'a pas une approche polie avec la population. Ils sont plus directifs. Ce n'est pas nécessairement de leur faute. C'est un manque de formation. »

Certains policiers sont arrivés en juillet 2004. Ils partiront graduellement à compter du printemps. Les derniers devraient revenir au pays à l'été. En attendant, ils continuent de travailler sept jours sur sept sur de longues périodes pour redonner à la population un peu de stabilité et de sécurité.

« Au moins, on sent que le climat d'insécurité est moins élevé et que nous servons à quelque chose », conclut M. Vézina.

**« Ce qu'il y a de pire, c'est le manque de ressources matérielles et humaines »**

## ACCUSÉS

Suite de la Une

troubles et inconvénients de toutes sortes. S'ajoute enfin un montant de 120 000 \$ à titre de dommages exemplaires.

M<sup>re</sup> Bertrand demande au tribunal la protection de l'identité de la jeune fille, compte tenu qu'elle était mineure au moment des événements. L'adresse de la jeune fille mentionnée à la poursuite est celle du bureau de son avocat.

**LOTTO QUÉBEC Résultats**  
Tirage du 2005-01-12

1<sup>er</sup> numéro: 243395  
2<sup>e</sup> numéro: 503412  
3<sup>e</sup> numéro: 099212

25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$

décomposables

Numéros "Télé": 126287 859443 041623  
non décomposables

NUMÉRO BONI (15)

---

**649** Tirage du 2005-01-12

01 13 21 34 36 42  
Complémentaire: (08)

---

**SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU 649**

---

**Québec** Tirage du 2005-01-12

04 21 26 27 30 34  
Complémentaire: (49)

---

**BANCO** Tirage du 2005-01-12

06 10 17 22 23 26 29 34 39 43  
46 48 49 51 52 54 55 60 63 67

---

**Quintessence** Tirage du 2005-01-12

3 4 NUMÉRO  
589 1775 422854

---

**Extra** Tirage du 2005-01-12

NUMÉRO  
422854

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

Appelez pour être sûr :

1 800 463-5229

REER

Obligations boursières  
Rendement selon l'Indice Québec-30<sup>re</sup>. Capital garanti.

5 ans	10 ans	BONI DE 1%
Rendement maximal de 70%	Sans limite de rendement	du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.

www.epq.gouv.qc.ca

\* Pour connaître les entreprises composant l'Indice Québec-30<sup>re</sup>, visitez le www.iq30-iq150.org

Épargne Placements Québec

## PROGRAMME DE REMBOURSEMENT PROPORTIONNEL AU REVENU

Exemple: étudiant célibataire sans enfant au premier cycle universitaire

- La dette d'études moyenne à la fin des études est de 16 000 \$. Elle est établie en tenant compte des paramètres de calcul en vigueur depuis septembre 2004.
- La mensualité (capital et intérêts) sera de 174 \$ si l'on tient compte de la dette d'études moyenne, d'une durée de remboursement de 10 ans et d'un taux d'intérêt de 5,5 %.
- La mensualité peut varier selon l'entente entre l'étudiant et son établissement financier.

### Mensualités pendant la période de six mois selon les revenus d'emploi

Revenu d'emploi annuel (revenu prévu au début de la période de six mois)	Protection en %	Capital protégé par le gouvernement	Montant servant à calculer la mensualité (capital et intérêts)	Montant de la mensualité (capital et intérêts)
14 640 \$ ou moins	100 %	16 000 \$	0 \$	—
14 641 \$ à 16 470 \$	85 %	13 600 \$	2 400 \$	26 \$
16 471 \$ à 18 300 \$	70 %	11 200 \$	4 800 \$	52 \$
18 301 \$ à 20 130 \$	55 %	8 800 \$	7 200 \$	78 \$
20 131 \$ à 21 960 \$	40 %	6 400 \$	9 600 \$	104 \$
21 961 \$ à 23 790 \$	25 %	4 000 \$	12 000 \$	130 \$
23 791 \$ à 25 620 \$	10 %	1 600 \$	14 400 \$	156 \$
25 621 \$ ou plus	0 %	0 \$	16 000 \$	174 \$

SOURCE: ÉDUCATION QUÉBEC

INFOGRAPHIE LE SOLEIL

## REID

Suite de la Une

Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, a rendu public le très attendu RPR, promis au lendemain du budget, en mars, pour compenser des coupes de 103 millions \$ au régime des prêts et bourses. Selon la formule retenue, un étudiant vivant avec le salaire minimum verra ses intérêts payés par le gouvernement. Jusqu'à ce qu'il gagne un revenu de 25 620 \$, il aura des versements réduits tenant compte, en théorie, de sa capacité de payer.

Au bout de 10 ans, l'étudiant qui aura bénéficié du Programme devra s'entendre avec le gouvernement pour s'acquitter du restant de sa dette impayée, ou de la totalité s'il n'a jamais gagné plus de 14 640 \$ par année. S'il ne pense pas être capable d'en venir à bout, il pourra alors « demander au ministre une remise de dette pour des raisons humanitaires », dit le résumé du Programme rédigé au ministère de l'Éducation.

Lorsque l'étudiant fera une demande pour effacer sa dette, sa requête sera soumise à « un comité qui sera chargé de faire des recommandations au ministre ».

Président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Pier-André Bouchard rappelle qu'un tel comité « existe déjà, mais que les radiations de dette sont tellement rares qu'il n'y a aucune statistique là-dessus ». Au cabinet de M. Reid, on confirme que les radiations sont rares, tout en assurant que « le but, justement, c'est de faciliter ça, de passer directement à la révision après 10 ans ».

En conférence de presse, hier, le ministre Reid a expliqué que, dans le cas d'un ex-étudiant gagnant moins de 14 640 \$, « la dette est gelée et le gouvernement paye tous les intérêts ». C'est justement ce qui fait bondir les porte-parole des étudiants, qui reprochent au gouvernement de ne rien faire pour diminuer l'endettement qu'il a lui-même augmenté au dernier budget.

### INSATISFAITS

« On est complètement insatisfait, tranche Julie Bouchard, présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Ça ne fait que sus-

prendre la dette, ça n'aura pas d'impact sur l'effet de démotivation que va provoquer l'augmentation de l'endettement. Le ministre ne s'attaque pas au vrai problème. »

Bien qu'il reconnaisse que le nouveau Programme est mieux que le précédent — où les étudiants avaient droit à quatre reports de paiements de six mois chacun —, M. Bouchard ne considère pas qu'il s'agit d'un véritable RPR, « qui doit s'autofinancer avec ceux qui ont des revenus plus élevés, et pas juste pour les faibles revenus. Là, on a un gouvernement qui enlève 103 millions \$ de bourses et qui va donner 65 millions \$ par année aux banques pour les intérêts que les étudiants ne seront pas en mesure de payer ».

Le gouvernement calcule qu'il versera 22 millions \$ cette année en intérêts, plus 5 millions \$ pour l'implantation du système informatique. À terme, Québec payera une soixantaine de millions de dollars en intérêts impayés par les quelque 60 000 ex-étudiants vivant avec un salaire inférieur à 25 620 \$.

Selon l'évaluation du ministre, le nouveau Programme ne nécessitera pas l'embauche de nouveaux fonctionnaires ni de nouvelles dépenses au service de l'aide financière. « La beauté de ce système-là, c'est qu'il se fait à coût nul, avec les fonctionnaires qui sont là », a indiqué le ministre.

### RÉINVESTISSEMENT

Du côté des jeunes libéraux, on se dit totalement ravi du Programme, qui devrait entrer en vigueur l'automne prochain. « C'est une garantie pour les étudiants, une belle police d'assurance », a commenté Hugo Delorme, vice-président de la Commission jeunesse, qui ajoute tout de même qu'il aura le ministre à l'œil sur sa promesse de « réinvestir massivement » en éducation. M. Delorme a refusé de chiffrer ce que pourrait constituer un réinvestissement massif. « On veut le plus possible. »

À la FEUQ et à la FECQ, l'annonce d'hier ne modifie pas d'un iota le plan de match des prochains mois concocté pour amener le gouvernement à sortir le chèque. « Les actions seront plus corsées », indique M<sup>me</sup> Bouchard, ajoutant qu'une attention particulière est portée aux « dates importantes ».

**GRANDE VENTE ANNUELLE**

rabais jusqu'à **50%**

JUSQU'AU 31 JANVIER 2005

**12 mois sans intérêt**

**Fourrures DU VIEUX-PORT**

Exclusif à Québec

- Zuki
- Cianfranco Ferre
- Paula Lishman
- Vito Macchi

55, rue St-Pierre Québec

692-6686

# ACTUALITÉS

## Ras-le-bol des secrétaires de juges

RICHARD HÉNAULT  
RHenaault@lesoleil.com

Interpellant tant leur syndicat que leur employeur, les secrétaires de juges au palais de justice de Québec ont de nouveau manifesté hier afin de dénoncer l'immobilisme de l'un et de l'autre pour régler enfin le préjudice salarial dont elles sont victimes depuis maintenant une vingtaine d'années.

La disparité salariale entre elles s'établit en effet à 10 000 \$ par année depuis que des protocoles ont divisé leur corps d'emploi en trois classes, en 1982. Pour exprimer leur ras-le-bol, les quelque 80 secrétaires de juges au

palais de justice de Québec se sont réunies dans l'atrium de l'édifice, revêtues de leurs toges, pour défilé durant leur pause de la matinée.

« Secrétaire de juge à rabais = 3,80 \$ par jour », pouvait-on lire sur chacun des collants apposés sur leurs toges. « Nous avons l'appui de nos patrons, les juges, qui reconnaissent la légitimité de notre revendication », a déclaré leur porte-parole, Diane Gravel.

Les quelque 400 secrétaires de juges au Québec se considèrent délaissées par leur syndicat, à qui elles disent verser annuellement 246 000 \$ en cotisations. Le Syndicat de la fonction publique du Québec n'a même pas dai-

gné agir lorsque ces femmes ont payé de leurs deniers les honoraires d'un avocat pour tenter un recours devant les tribunaux.

En 1997, la Cour d'appel confirmait toutefois que le tribunal n'a pas juridiction pour régler le litige. Seul un arbitre a la compétence pour le faire.

« Nous voudrions maintenant que le SFPQ paie pour nous un avocat spécialisé en arbitrage afin de défendre notre cause, a expliqué M<sup>me</sup> Gravel. Bien que les secrétaires aient les mêmes compétences et les mêmes responsabilités, le gouvernement, lui, s'entête toujours à ne pas régulariser les différences salariales. »



Les secrétaires de juges se considèrent délaissées par leur syndicat.



Les travaux avancent lentement sur la rivière Sainte-Anne.

SAINT-RAYMOND

## Des travaux à pas de tortue

CLAUDE VAILLANCOURT  
CVaillancourt@lesoleil.com

C'est pratiquement à pas de tortue que se déroulent les travaux pour dégager la rivière Sainte-Anne de l'important frasil qui gêne l'écoulement des eaux dans la localité de Saint-Raymond de Portneuf.

« Ça avance lentement mais sûrement », ne pouvait qu'admettre un responsable des communications de la Ville, Denis Gingras, alors qu'une première pelle mécanique s'affairait à casser la glace et à retirer cette espèce de magma qui fait peur aux citoyens de la localité, alors qu'un redoux, accompagné de quelques millimètres de pluie, est prévu pour aujourd'hui. Cet adoucissement de la température, contre lequel autant les dirigeants municipaux que les citoyens ne peuvent rien faire, risque d'inonder davantage certaines parties de la municipalité.

Mais les élus locaux, tant le maire Gerald Saint-Pierre que le député Jean-Pierre Soucy, ne veulent pas céder à la panique. « Au moins, insiste M. Soucy, la population est prévenue des risques d'une nouvelle inondation. Les résidents des zones inondables ont eu le temps de déplacer les meubles du sous-sol. »

Le député libéral affirmait, hier midi, avoir reçu, la veille, un appel téléphonique du premier ministre, Jean Charest, au cours duquel celui-ci lui a manifesté tout l'appui nécessaire de l'appareil gouvernemental si une intervention particulière était requise. « Il faut poser des gestes avec prudence, ainsi que le dit le maire Saint-Pierre », souligne le député. « Le verre est plein et si on y ajoute un peu d'eau, il va déborder. »

Cette comparaison, qui sied parfaitement à la situation que vivent les résidents de Saint-Raymond depuis Noël — à l'exception que la rivière, elle, a déjà débordé — explique la prudence dont les autorités locales font preuve dans leur combat contre la Sainte-Anne.

Mais les gestes posés diffèrent parfois de ceux annoncés la veille. Alors que mardi soir, après une rencontre technique avec des spécialistes de la compagnie Hydro Météo, le conseil annonçait que deux pelles mécaniques allaient s'attaquer à la rivière, hier matin, une seule était à l'ouvrage. « Il n'y avait qu'une seule pelle disponible dans le secteur », plaideait le

maire Saint-Pierre, en point de presse, hier midi. Il explique qu'elles doivent fonctionner à l'huile végétale (de l'huile à patates frites, dira-t-il) pour éviter la pollution, en cas de bris mécanique. « Ça prend plusieurs heures pour la préparer, insiste-t-il, et on les a avertis qu'on pourrait en avoir besoin d'une autre (la deuxième). »

De même, le maire de Saint-Raymond affirmait, hier midi, que les travaux devaient s'effectuer, de jour seulement. En fin d'après-midi, M. Gingras annonçait au SOLEIL que la pelle mécanique utilisée durant la journée allait être déplacée en fin de soirée pour percer la glace et éliminer du frasil autour du vieux pont Chalfour, de minuit à 4h. « L'opérateur, de dire M. Gingras, a déblayé, dans l'avant-midi et l'après-midi, une centaine de mètres des 500 à 600 sur lesquels il doit travailler. »

Mais pour le maire Saint-Pierre, la population ne doit pas s'inquiéter. « Si une autre crue des eaux survient, ce sera probablement dans la nuit de jeudi à vendredi, ou même vendredi matin », croit-il.

La pelle mécanique a entrepris ses travaux au confluent des rivières Sainte-Anne et Bras-du-Nord. « Celle-ci a un bon débit d'eau libre et elle pourrait aider la Sainte-Anne à se dégager », lance le maire. Quant aux opérations à proximité des ponts, elles s'avèrent essentielles, car le frasil s'est transformé en blocs de glace tout autour des piliers « trois fois trop gros en importance » dans cette zone où la rivière est à son moins large, critique le maire.

Interrogé sur les motifs pour lesquels la Ville de Saint-Raymond n'a pas fait appel à « la grenouille », cet engin qui a fait l'émerveillement de la population de tout le Québec lors des inondations à Laval, l'année dernière, M. Saint-Pierre explique que celle-ci est utile sur un cours d'eau où il y a un fort débit d'eau. « Ce n'est pas le cas chez nous. C'est le frasil qui gêne l'écoulement des eaux et non la glace. » Le maire de Saint-Raymond se réjouit cependant que ce frasil, selon les spécialistes, repose maintenant directement sous la glace et non pas sous quelques pieds d'eau, comme c'était le cas il y a quelques jours.

Entre-temps, la population semble se résigner à attendre. Et à espérer que le redoux tant annoncé ne soit pas trop dévastateur.

## Des fumeurs furieux

DAPHNÉ BÉDARD  
DBedard@lesoleil.com

Les fumeurs devront se tenir à une distance d'au moins neuf mètres de l'entrée des édifices publics pour en griller une si Québec décide de suivre l'exemple de l'Ontario et la suggestion de Santé Canada.

« Ça n'a pas d'allure. C'est complètement stupide, s'exclame Robert Laroche, fumeur depuis plus de 30 ans. On va se faire frapper par une auto pour aller fumer de l'autre bord de la rue ? Pourquoi ne parlent-ils jamais de la fumée dégagée par les moteurs d'automobile ou d'autobus ? C'est bien plus mauvais pour la santé et pour l'environnement. »

La grogne ne cesse de monter chez certains adeptes de la cigarette qui ont de plus en plus de difficulté à trouver un endroit pour s'adonner à leur habitude. L'annonce faite hier par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, de renforcer la Loi sur le tabac en étendant l'interdiction aux bars, aux restaurants, aux casinos, aux cours d'école et à l'entrée des

édifices publics n'incitera toutefois pas M. Laroche à arrêter la cigarette. Pas plus que son ami André Garneau, qui a bien l'intention de continuer à aller se remplir les poumons dehors. « La seule solution pour que les gens arrêtent, ce serait de rendre la cigarette illégale. On dit que c'est mauvais, mais on ne l'interdit pas ! C'est insensé. Si c'était illégal, je cesserais de fumer », affirme M. Garneau, qui fume régulièrement, comme environ un quart des Québécois de plus de 15 ans.

### CONSULTATION

Dans le document de consultation *Pour notre progrès vers un avenir sans tabac*, le ministre de la Santé et des Services sociaux prend comme modèles la loi ontarienne et le *Guide des politiques antitabac en milieu de travail* de Santé Canada.

D'après la Loi favorisant un Ontario sans fumée, qui entrera en vigueur le 31 mai 2006, les Ontariens qui désirent fumer à la sortie des établissements de santé devront s'éloigner de 30 pieds. Une mesure également appliquée par l'Université d'Ottawa et la

Ville de Sudbury.

Santé Canada va même plus loin en suggérant d'imposer cette interdiction à la sortie de tous les milieux de travail. « C'est un des aspects soumis à la consultation, admet Cathy Rouleau, attachée de presse du ministre Couillard. Mais il est certain qu'il faut avoir un consensus social autour d'une loi pour qu'elle soit efficace. »

La population a jusqu'au 25 février pour déposer un mémoire. Les nouvelles dispositions pourraient s'appliquer dès l'automne.

### CONSTATS D'INFRACTION

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le tabac en décembre 1999, qui limite la fumée de tabac dans plusieurs endroits publics, 2696 constats d'infraction ont été distribués à des fumeurs et à des commerçants délinquants. Dans la province, 45 inspecteurs du Service de lutte contre le tabagisme veillent à faire respecter la législation. Les amendes imposées vont de 50 \$ pour un individu à 50 000 \$ dans le cas d'un commerçant. Près de 15 000 plaintes ont été rapportées.

## ACCIDENT AUX GALERIES DE LA CAPITALE

# Le père de la jeune fille est amer

Pour l'instant, il n'a pas l'intention de poursuivre

JEAN-FRANÇOIS NÉRON  
JFNeron@lesoleil.com

■ Hermann Lord, le père de Jennifer, qui a chuté lundi des montagnes russes des Galeries de la Capitale, a du ressentiment envers le centre commercial. Selon lui, c'est un manque de sécurité qui a mené à la chute de sa fille.

Miné par la fatigue physique et émotionnelle, M. Lord raconte les deux derniers jours. « Je ne souhaite pas ça à aucun parent. Hier (mardi), j'étais assommé. Ce qui nous inquiète le plus, c'est notre fille, lance-t-il sans ambiguïté en réponse à une question du SOLEIL, qui désirait savoir s'il avait songé à poursuivre en justice les Galeries de la Capitale. On verra plus tard comment se déroulent les choses. Pour l'instant, on ne s'occupe pas de ça. »

En plus des blessures sérieuses infligées à Jennifer à la jambe, au dos et à la tête, la famille doit aussi vivre avec ce que M. Lord appelle « les gérants d'estrades ». « Il y a tellement de choses fausses qui se disent. Lorsque Jennifer a entendu dans les médias qu'elle avait pu se lever debout volontairement, elle m'a dit "Papa, ce n'est pas vrai". Elle était mal. Elle avait peur qu'on l'engueule. »

M. Lord a même entendu que sa fille avait pu vouloir s'enlever la vie, ce qui est totalement faux. « Ma fille n'est pas menteuse. Elle dit qu'elle s'est tournée vers l'arrière pour saluer sa copine, et c'est vrai », insiste-t-il. Point en sa faveur, il souligne que les deux copines en question ont livré à la police des témoignages concordants malgré

le fait qu'elles n'ont eu aucun contact entre le moment de l'accident et celui des interrogatoires.

Hermann Lord a pris des congés sans solde pour être au chevet de sa fille. La mère de Jennifer et lui font ainsi des allers-retours quotidiens à l'hôpital. Jennifer se remettait toujours hier de ses blessures, notamment de son opération à une jambe à la suite d'une fracture du fémur. Elle devra vivre pendant au moins un an avec une tige de métal. Le dos et la tête semblent aller, mais il faudra attendre encore plusieurs jours avant d'être définitivement fixé.

### CAMÉRA DE SURVEILLANCE

La police de Québec et la Régie du bâtiment ont procédé à des tests hier avec une jeune fille du même gabarit que Jennifer pour savoir s'il était possible de se dégager du mécanisme de retenue. « C'est impossible d'être éjecté lorsqu'on reste assis », maintient Marc Émond, porte-parole de la Régie du bâtiment, à la suite de ces tests.

Toutefois, en se retournant complètement, la jeune fille qui servait de cobaye a réussi à se dégager du mécanisme, ajoute Lise Taschereau, de la police de Québec. « Même si elle (Jennifer) n'a pas voulu se lever, elle a pu changer de position et s'être dégagée les jambes », avance M<sup>me</sup> Taschereau.

M. Émond a confirmé une seconde fois que l'état ou l'entretien du train n'était nullement en cause dans cette histoire. « De ce côté, tout est respecté. » Il mentionne aussi que les Galeries de la Capitale attendent encore quelques jours avant de rouvrir le manège au public, le temps d'installer une caméra de surveillance dans le tunnel où s'est déroulé l'accident. « C'est une initiative de leur part », souligne M. Émond.

Selon ce dernier, des démarches auraient aussi été entreprises auprès du fabricant du manège, basé en Allemagne. On veut savoir si des améliorations avaient été apportées sur ce type de montagnes russes et s'il y avait d'autres accidents impliquant un manège semblable.

Il reste que la Régie du bâtiment aurait été prête dès hier à donner le feu vert pour la réouverture du manège si ce n'avait été de l'intention du propriétaire d'installer une caméra de surveillance, venant ainsi retarder la remise en opération.

« La Régie ne peut recommander d'apporter des améliorations parce que ça respecte déjà la réglementation en vigueur », explique le porte-parole. Depuis leur ouverture en 1988, les montagnes russes des Galeries de la Capitale ont accueilli six millions de personnes.



Hermann Lord, le père de la jeune Jennifer, blessée lundi dans un manège des Galeries de la Capitale.

## Un nouveau contraceptif oral homologué

MONTREAL (PC) — Aux 24 marques de pilules anti-conceptionnelles en vente au Canada vient de s'en ajouter une 25<sup>e</sup> avec l'homologation par Santé Canada de Yasmin, un produit de Berlex Canada Inc., une société affiliée de la multinationale Schering AG, en Allemagne.

Les promoteurs de Yasmin destinent leur nouveau produit aux femmes qui, après avoir commencé à utiliser la pilule, l'abandonnent assez rapidement en raison de la prise de poids (généralement de plus de deux kilos) ou de l'inconfort causé par le ballonnement, entre autres.

Les porte-parole de Berlex avancent que Yasmin contient une hormone synthétique, la drospirénone, capable d'augmenter de façon modérée l'élimination du sodium et de l'eau dans l'organisme.

« Le gros plus de Yasmin c'est qu'elle cause moins de rétention d'eau », a indiqué Diane Francoeur, chef du service obstétrique et gynécologie au Centre hospitalier mère-enfant Sainte-Justine, hier, lors d'une conférence de presse. « Elle est aussi efficace que les autres pilules », a-t-elle ajouté.

### MOINS DE RISQUE DE PRISE DE POIDS

Pour la D<sup>re</sup> Francoeur, de réduire l'importance d'un effet secondaire, comme la rétention d'eau, représente incontestablement un avantage. « La prise de contraceptifs oraux entraîne un gain de poids variant entre 2 et 2,5 kilos. Avec Yasmin, comme il n'y a pas de rétention d'eau, il y a moins de risque de prendre ces kilos », a-t-elle soutenu.

On estime généralement que 30% des Canadiennes prennent des contraceptifs oraux. Dans le groupe d'âge des 15 à 25 ans, cette proportion grimpe plutôt à 70%, évalue M<sup>me</sup> Francoeur. Mais sur 100 femmes qui commencent à prendre la pilule, entre 30 et 50% cessent au cours de la première année, surtout dans les trois premiers mois.

« Les pilules contraceptives qu'on a à l'heure actuelle sont difficiles à battre, mais pour les femmes qui font de la rétention d'eau et en sont incommodées, on est contente si un nouveau produit permet de diminuer cet effet secondaire », a fait valoir la spécialiste.

Le contraceptif oral Yasmin a été homologué en Europe en 2000 et aux États-Unis en 2001. Le produit n'est pas couvert par le programme québécois d'assurance-médicaments.

## MTS AU CANADA

### De plus en plus d'adolescents atteints

TORONTO (PC) — Un nombre grandissant de jeunes Canadiens contractent des maladies transmissibles sexuellement (MTS), révèle une étude.

Cette croissance se manifeste en dépit du fait que les adolescents attendent généralement plus longtemps avant d'avoir des relations sexuelles et qu'ils ont un moins grand nombre de partenaires sexuels qu'il y a quelques années.

Les auteurs de l'étude, effectuée par le Conseil du Canada d'information et d'éducation sexuelles, qualifient d'alarmant le taux d'infection aux MTS.

Selon le coordonnateur de la recherche, Alexander McKay, une des raisons en est qu'une fois que les adolescents sont engagés dans une relation avec un partenaire fidèle, ils tendent à abandonner le condom au profit de la pilule contraceptive.

Le risque de transmettre l'infection existe chaque fois qu'un adolescent met fin à une relation et en entame une autre. M. McKay juge cela inquiétant, parce que plusieurs jeunes adultes reportent maintenant le moment de se marier à la fin de la vingtaine.

Le taux de chlamydia chez les adolescentes était en recul entre 1992 et 1997 mais depuis, il n'a cessé d'augmenter chaque année. Si elle n'est pas traitée, la chlamydia peut entraîner des infections pelviennes inflammatoires, et elle constitue une cause importante de stérilité et de grossesse ectopique.

L'étude est parue hier dans la publication *Canadian Journal of Human Sexuality*.



À Bang Tao, une ville située sur l'île de Phuket, en Thaïlande, un ouvrier travaille à la reconstruction d'une maison détruite par un tsunami le 26 décembre dernier.

## Une tournée asiatique très chargée pour Martin

Le périple à vocation humanitaire, économique et diplomatique s'amorcera en Thaïlande et au Sri Lanka

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Paul Martin s'envolera peu après minuit, demain, pour une tournée asiatique au programme chargé qui l'entraînera d'abord sur les plages de Thaïlande et du Sri Lanka ravagées par les tsunamis, puis dans les antichambres du pouvoir politique à Pékin, jusqu'aux carrefours commerciaux que sont Tokyo et Hong-Kong.

Cet horaire chargé — cinq pays en neuf jours, incluant plus de 48 heures de vol — s'explique par la volonté de « redynamiser » les relations avec ces pays, déclarait un haut fonctionnaire fédéral, hier.

Le premier ministre, qui a reconnu, au cours d'entrevues de la fin de 2004, qu'il avait peut-être couru trop de lièvres à la fois au cours de sa première année de mandat, ne semble pas vouloir ralentir le rythme.

Sa liste d'objectifs diplomatiques est exhaustive: coordonner et rationaliser les secours aux victimes des tsunamis, et vérifier le bon déploiement de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DAKIT);

assurer la distribution équitable de l'aide au nord du Sri Lanka, où les Tamouls luttent depuis 20 ans pour l'indépendance;

réformer les Nations unies, en mettant l'accent sur le nouveau forum des 20 nations émergentes et développées;

promouvoir la doctrine de l'ONU sur la responsabilité de l'engagement international;

mettre de la chair sur l'accord de Kyoto sur les gaz à effet de serre, au moyen de partenariats de technologie;

recruter des appuis internationaux en faveur du combat contre le VIH-sida;

défendre les droits de la personne et notamment des groupes religieux et les Tibétains de Chine;

ouvrir la Chine aux investissements canadiens et aux technologies en matière de ressources, tout en favorisant la conclusion de la ronde des pourparlers de Doha à l'Organisation mondiale du commerce.

Ce n'est pas tout. Des « ententes commerciales significatives » devraient également être paraphées pendant ce voyage, même si l'on ne s'agit pas d'une mission commerciale proprement dite.

Le séjour en Inde, en Chine et au Japon était prévu longtemps avant les tsunamis du 26 décembre dernier, qui ont obligé M. Martin à modifier sa tournée. Il ne pouvait se rendre dans cette région sans présenter ses respects aux victimes et aux légions de travailleurs humanitaires — dont plusieurs Canadiens — qui s'activent en Thaïlande et au Sri Lanka.

On s'est assuré que sa brève escale n'entraverait pas l'acheminement de l'aide, ont fait savoir ses adjoints.

M. Martin consacrerait près de trois jours à la Chine et Hong-Kong. Il souhaite resserrer les liens avec le géant économique chinois.

### Le premier ministre visitera cinq pays en neuf jours

## Le prix de la générosité

La plus grande partie de l'aide aux pays dévastés par les tsunamis devra être remboursée

TOKYO (AFP) — Les milliards de dollars promis par les grands donateurs après les tsunamis dévastateurs en Asie peuvent confondre par la générosité des offres, mais les pays récipiendaires doivent savoir qu'il leur faudra un jour en payer la facture.

S'il y a aujourd'hui surenchère de promesses, la plus grande partie de « l'aide » arrivera en fait sous forme de prêts qui devront être remboursés, de contrats exclusivement avec des entreprises des pays donateurs, ou, pire encore, n'arrivera pas du tout.

« Je ne vois aucune bonne raison à leur proposer des prêts. Ils sont pauvres, nous sommes riches. Ils ont besoin de cet argent et je ne vois pas pourquoi on leur demanderait de le rembourser pendant 10 ou 20 ans », déplore David Roodman, chercheur au Centre pour le développement global (CGD) à Washington. « Ça ne sert qu'à gonfler le montant qui est proposé », accuse-t-il.

En termes de promesse, c'est l'Australie qui a cassé sa tirelire avec un milliard de dollars australiens (920 millions \$) — un record historique! —, mais si l'on regarde de plus près, Canberra retombe au deuxième ou troisième rang puisque la moitié de son aide est constituée de prêts sans intérêts à l'Indonésie.

L'Australie est d'ailleurs le seul grand pays à s'opposer à un moratoire sur la dette des pays sinistrés.

« L'Indonésie doit déjà un milliard de dollars (australiens) à l'Australie. Est-ce que multiplier cette somme par deux va vraiment aider le peuple indonésien? » s'interroge Tim O'Connor, de l'observatoire australien Aid Watch.

En outre, l'aide australienne sera entièrement bilatérale, ce qui ne manque pas d'intérêt quand on connaît les relations difficiles entre Canberra et Jakarta et les enjeux économiques et énergétiques qui les sous-tendent. « L'intérêt, c'est de consolider nos relations avec l'Indonésie et de rapprocher nos gouvernements respectifs », observe M. O'Connor.

### LES ÉTATS-UNIS RESTENT VAGUES

Les États-Unis sont restés vagues sur la forme de leur assistance financière. Lundi, seuls 88 millions des 350 millions \$US promis avaient effectivement été attribués. Cela dit, les dépenses de l'armée américaine, engagée dans de coûteuses opérations de secours, ne sont pas incluses et Washington pourrait les utiliser pour gonfler sa contribution.

Le Centre pour le développement global (CDG) de Washington a calculé que les quatre pays les plus touchés par les tsunamis — l'Indonésie, l'Inde, le Sri Lanka et la Thaïlande — payaient ensemble chaque année 1,8 milliard \$US de droits de douane aux États-Unis, soit cinq fois le montant de l'aide américaine promise.

En fait, la vraie surprise est venue du Japon, qui s'est engagé à hauteur d'au moins 601 millions \$ en dons directs, alors qu'il avait plutôt l'habitude ces dernières années de prêter de l'argent en profitant de ses taux d'intérêt hyper bas. Mais les Japonais sont soucieux de montrer qu'ils ont à cœur le destin de l'Asie et qu'ils souhaitent y jouer un rôle majeur... surtout face à la montée en puissance de la Chine.

### EN BREF

#### D'autres Canadiens retrouvés

OTTAWA — Le nombre de Canadiens disparus ou manquant à l'appel dans les pays asiatiques touchés par les tsunamis a continué de baisser, hier, alors que d'autres touristes ont été retrouvés sains et saufs. Le bilan officiel des ressortissants canadiens décédés demeure à six, mais le nombre de disparus est passé de 34, mardi, à 30, hier. Le nombre de Canadiens manquant à l'appel est, lui, passé de 220 à 134. La diminution est due à la localisation d'un groupe de Canadiens qui étaient en vacances dans la zone des tsunamis, a précisé le porte-parole du ministère des Affaires étrangères. PC

#### Un moratoire sur le paiement des dettes

PARIS — Un moratoire, mais pas d'annulation de dette: les pays créanciers du Club de Paris ont décidé hier soir de suspendre immédiatement le remboursement de la dette des pays frappés par le tsunami. Seuls l'Indonésie, le Sri Lanka et les Seychelles ont pour l'instant fait part de leur intérêt pour cette mesure d'urgence. Ce moratoire présente l'avantage de n'être soumis à aucune contrepartie de la part des pays bénéficiaires. Ce moratoire pourra durer jusqu'à la fin de l'année 2005 et donner lieu à des mesures complémentaires lorsque le FMI et la Banque mondiale auront « évalué complètement les conséquences » de la catastrophe. Les échéances dues pour l'année 2005 par l'ensemble des pays touchés par le tsunami au titre de leur dette à l'égard du Club de Paris s'élèvent à 6,3 milliards \$US. AP

#### Un système d'alerte d'ici juin 2006

PORT-LOUIS — Un système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien devrait être mis en place d'ici juin 2006, et d'ici 2007 dans le monde entier, a annoncé l'Unesco hier. Si un tel système avait existé dans l'océan Indien, des dizaines de milliers de vies auraient pu être sauvées il y a deux semaines, selon plusieurs experts. Un système d'alerte aux tsunamis repose sur des données scientifiques et un réseau d'information de la population, via notamment les médias et des haut-parleurs. AFP

La promenade des

# soldes

Jusqu'au dimanche 23 janvier

PLACE DE LA CITÉ  
CENTRE COMMERCIAL

JUSQU'AU 23 JANVIER PARTICIPEZ AU

CONCOURS

ÉVASION NATURE À DUCHESNAY

Une évasion reposante dans un environnement forestier et une auberge champêtre à faire rêver avec le Forfait Plaisir Nature: séjour de 2 jours pour 2 personnes comprenant l'hébergement, les petits-déjeuners, les soupers, l'accès aux activités de la Station et visite de l'Hôtel de Glace. Valeur de 534 \$.

3 forfaits à gagner

RÉSEAU

Sépaq



LE SOLEIL

rockdétente  
107,5 FM

Règlements disponibles à Place de la Cité. Trois tirages: les lundis 10, 17, et 24 janvier 2005. Un forfait à gagner par tirage. Bulletins de participation non cumulatifs d'un tirage à l'autre. Aucun achat requis.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

VILLE: \_\_\_\_\_

TÉL: \_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

À remplir et à déposer au comptoir de la Sépaq de Place de la Cité situé au 2<sup>e</sup> étage de la nouvelle Tour Cominor.





## Du silence et des hommes

Normand PROVENCHER [NProvencher@lesoleil.com](mailto:NProvencher@lesoleil.com)

Au-dessus de l'entrée du domaine, une pancarte accueille le visiteur. « Merci de votre silence », peut-on y lire en grosses lettres. Rien de plus normal, on se trouve sur la rue du... Silence. Plus loin, à l'orée d'un chemin baptisé Le Petit Sentier des solitaires, une affiche avec un message similaire: « Écoute le silence. »

C'est comme cela un peu partout. Au Domaine de la solitude, le silence est d'or. Les grandes gueules ne sont pas les bienvenues. Lorsqu'on met les pieds ici, il faut savoir se la fermer, pas tout le temps, mais souvent. On ne vient pas pour s'éclater ou virer le party, on vient pour entrer en contact avec soi-même, se retrouver si on s'est perdu quelque part dans un tournant de la vie.

Aussi étrange que cela puisse paraître, Marcel Mercier, le propriétaire de l'endroit, est un homme qui parle beaucoup. Mais qui sait aussi se taire le moment venu. C'est le silence qui l'a sauvé. De tout, de l'alcool, des femmes, de la bouffe, de ses démons intérieurs, de la folie. Sans le silence, à 80 ans bien sonnés, il ne serait pas l'homme qu'il est, libéré de ses peurs et de ses complexes. Il n'aurait pas non plus érigé à la sueur de son front ce domaine de 87 arpents, à Sainte-Françoise, dans Lotbinière, pas très loin de Villeroi.

Cet ancien entrepreneur en construction a tout fait sur son domaine: le pavillon principal, deux chapelles, les bâtiments et une trentaine de petits chalets qui offrent une vue imprenable sur

une rivière, au fond d'un petit ravin. Comme Elzéard Bouffier, l'humble héros de Jean Giono, Marcel a également été un homme qui plantait des arbres, au total quelque 68 000 pins. Dans la rivière, il a aussi lâché 3000 truites. L'endroit vaut le coup d'œil.

\*\*\*\*\*

Mardi avant-midi, je me suis retrouvé sur le domaine de Marcel. Il faisait beau soleil, le temps était doux et les mésanges faisaient des tchiquididi, d'une branche de pin à une autre. C'était le seul bruit dans le silence le plus total. À part, bien sûr, la voix de Marcel qui me faisait faire le tour du propriétaire, à bord de son véhicule.

Nous sommes entrés dans un petit chalet, pas plus grand qu'un cabanon de jardin. Le petit poêle à bois chauffait à plein régime. Il y avait un lit, une petite table, une chaise, un poêle au propane. Il y avait aussi Denis, un jeune homme de Québec qui passe la semaine seul avec lui-même, dans le silence complet, à penser, à méditer, à lire *La Prophétie des Andes*. Denis a des choses à régler avec lui-même, qu'il a dit, mais surtout avec la drogue. Une fois par jour, il monte à la résidence principale pour une rencontre de groupe avec le thérapeute Jacques Perry. Il restera au Domaine le temps qu'il faudra pour voir plus clair.

\*\*\*\*\*

Au Domaine de la solitude, on sauve des âmes

par le silence. Par la thérapie aussi. Depuis une quinzaine d'années, 60 000 personnes, pour la plupart des toxicomanes et des alcooliques, sont venues à Sainte-Françoise donner un nouvel élan à une vie qui n'allait nulle part. L'endroit accueille aussi des gens qui veulent tout simplement faire le point sur leur vie. Cinquante dollars par jour, bouffe et bois de chauffage inclus.

« Il y a trop de choses qui vont vite dans la vie d'aujourd'hui, trop de bruit, lance Marcel. Il y a les cellulaires, la télévision, la radio, Internet, quelque part, on a perdu la notion de silence. Ici, c'est rien que du vide. Si tu veux régler un problème, ça te prend du vide. Tu dois descendre à l'intérieur de toi-même. On cherche la solution partout, mais elle est souvent là, à l'intérieur de nous. Et pour cela, il faut savoir affronter le silence, pendant des jours et des semaines s'il le faut. »

\*\*\*\*\*

Je me suis assis un bon moment avec Marcel, un gaillard avec un look à la Gilles Carle, cheveux blancs, barbe, lunettes et tout. Il m'a raconté sa vie, toute sa vie, rien que sa vie. Une méchante vie, un chemin de croix devrais-je dire. Marcel a grandi dans un milieu dysfonctionnel, avec un père alcoolique et violent. Ses problèmes d'élocution et de bégaiement lui ont vite foutu des complexes. Il se met à boire à l'âge de 16 ans. Il prendra un coup pendant les 25 années suivant

tes. Jusqu'à 40 bières par jour, des grosses en plus, précise-t-il.

Père de neuf enfants, Marcel a fait fortune dans la construction. Dans ses bonnes années, il pouvait gagner jusqu'à 250 000 \$ par année. Il avait la grosse maison, la Cadillac, de beaux habits, mais il se sentait malheureux à l'intérieur. Son mal de vivre était plus fort que tout.

Un jour, un ami lui propose d'aller faire une retraite fermée à Moncton. Ce sera le déclin. Il descendra au plus profond de lui-même et, pour la première fois de sa vie, pendant trois grosses heures, pleurera toutes les larmes de son corps. À la fin, me raconte-t-il en se berçant, il a été envahi par un immense bien-être. Il s'était découvert, il avait découvert Dieu ou autre chose, allez savoir, mais Marcel ne sera plus jamais le même. Il arrêtera de boire et fera le ménage de sa vie.

Ce sera alors le début du Domaine de la solitude. Marcel achètera une terre sur le 10<sup>e</sup> Rang de Sainte-Françoise, son village natal, pour en faire un lieu de thérapie pour les *poqués* de la vie. « Nous entrons dans une ère d'intériorité, me lance Marcel. Quelque part, je crois qu'on est à l'avant-garde. »

Lorsqu'il jette un coup d'œil à son domaine, l'octogénaire n'est pas peu fier de ce qu'il voit, de ce qu'il a bâti, de ce qu'il est devenu. Il aurait été dommage de passer sous silence tous ces exploits, petits et grands...

### SEUL SURVIVANT DANS L'ÉCRASEMENT D'UN HYDRAVION

## Le juge de Blois poursuit l'assureur de son frère décédé

GUY BENJAMIN

[GBenjamin@lesoleil.com](mailto:GBenjamin@lesoleil.com)

Le juge Louis de Blois, seul survivant de l'écrasement d'un hydravion, et quatre héritiers d'une victime réclament plus de 332 000 \$ à l'entreprise propriétaire du Cessna 180 et à son assureur.

Le 9 mai 2002, l'appareil d'Air Caméra s'est écrasé dans le lac des Passes, dans la ZEC de la Rivière-Blanche, près de La Tuque, au moment du décollage. Le pilote Marc de Blois, frère du juge de la Cour supérieure, et le passager Bernard Blanchette sont morts dans l'accident.

Le juge de Blois avait réussi à nager jusqu'à la rive pour se réfugier dans un chalet où il fut retrouvé trois jours plus

tard. Le pilote était le frère du juge de Blois, et aussi propriétaire de l'appareil et de la compagnie Air Caméra.

Le juge de Blois se trouve donc à poursuivre la compagnie d'assurance de son frère décédé. Dans la poursuite déposée en Cour supérieure, M. de Blois et les quatre héritiers de Bernard Blanchette tiennent le pilote Marc de Blois responsable de l'accident.

#### L'ERREUR

Selon la poursuite, le pilote a omis de maintenir les gaz à pleine capacité après avoir quitté la surface de l'eau, compte tenu de l'importance des vents qui prévalaient.

L'erreur du pilote a provoqué le décrochage de l'appareil à basse altitude,

peut-on lire dans le document. Ainsi, Marc de Blois, l'assuré de la compagnie Global Aerospace Underwriting Managers, a fait défaut de façon générale d'agir afin d'assurer la sécurité des passagers qu'il transportait, mentionne la poursuite.

Le juge de Blois réclame 100 000 \$ à titre de dommages non pécuniaires. Alexandre et Jérôme Blanchette demandent 25 000 \$ chacun pour la perte du soutien futur de leur père.

Olivier Bouchard-Blanchette réclame 50 000 \$ pour les mêmes motifs.

Quant à Odile Bouchard, elle désire obtenir 25 000 \$ pour la perte de soutien futur de la part de feu Bernard Blanchette, au regard de l'éducation de leur fils Olivier.



Le juge de Blois quand il fut pris en charge par les ambulanciers.

**COLLECTION**  
PRÊT-À-PORTER INTERNATIONAL POUR HOMMES

Complexe Germain-des-Prés  
Sainte-Foy • 657-1760

**2000 chemises**  
cour. jusqu'à 295\$

**79 \$**

**500 chandails**  
100% cachemire  
Choix de 10 couleurs • cour. 595\$

**149 \$**

**500 chandails**  
col montant  
Choix de 10 couleurs • cour. 195\$

**59 \$**

**70%**

**ABSOLUMENT TOUT**

**Pantalons 100% laine**  
4 saisons  
cour. 295\$

**95 \$**

**Costumes 100% laine**  
4 saisons  
cour. 1195\$

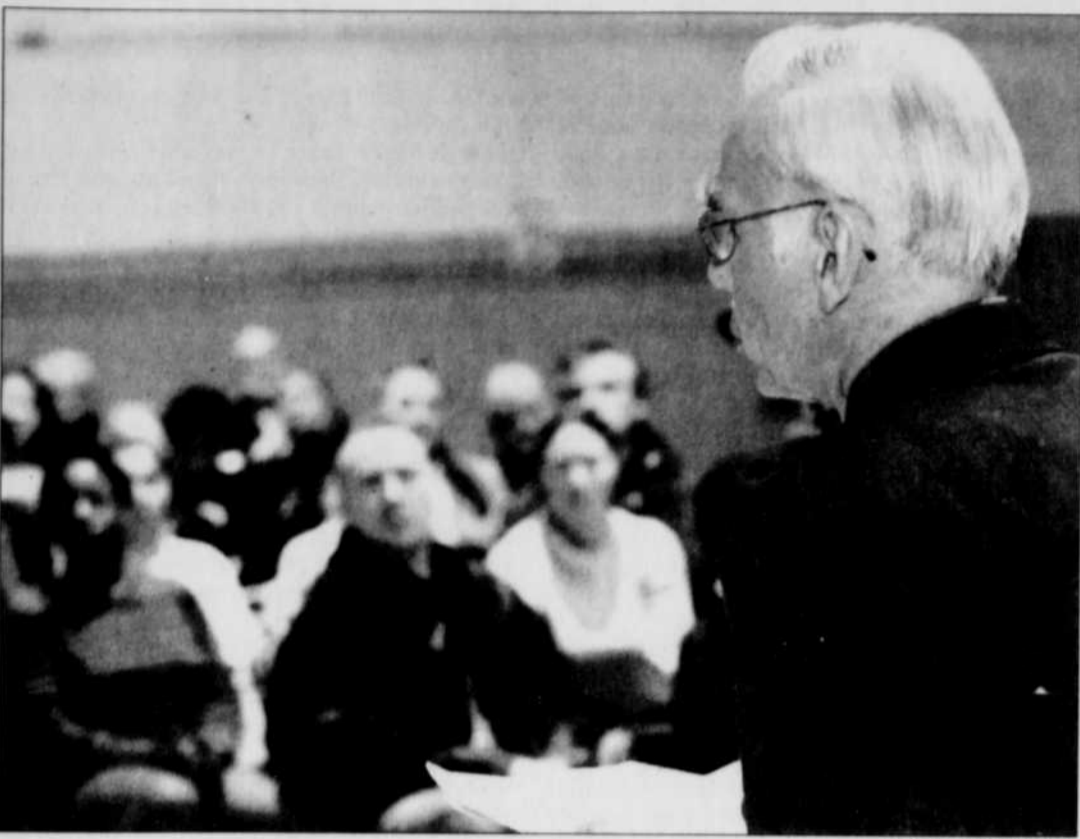
**295 \$**

**Vestons 100% laine**  
4 saisons  
cour. jusqu'à 895\$

**195 \$**

**INVENTAIRE COMPLET • TOUTES GRANDEURS DISPONIBLES**

# LA CAPITALE ET SES RÉGIONS



Une centaine de parents, de grands-parents, et de commissaires scolaires s'étaient massés hier soir pour entendre les conclusions du chercheur Réginald Grégoire.

VIEUX-LIMOILLOU

## Plaidoyer pour la survie des petites écoles

VIOLAINE BALLIVY  
VBallivy@lesoleil.com

Quelques semaines avant le début officiel de la consultation publique sur le sort des écoles du Vieux-Limoilou, le Conseil du quartier a organisé hier une réunion d'information sur l'impact de la taille des écoles sur la réussite des élèves. Une soirée qui s'est vite transformée en plaidoyer pour la survie des petites écoles.

Une centaine de parents, grands-parents, et commissaires scolaires s'étaient massés hier soir pour entendre les conclusions de Réginald Grégoire, un chercheur indépendant sur le milieu de l'éducation.

Son exposé n'a pas rassuré les opposants au projet de la commission scolaire de la Capitale (CSC), qui souhaite remplacer les écoles Saint-François D'Assise, Stadacona et Saint-Fidèle par une seule, plus grande, qui accueilleraient les 500 enfants du secteur.

« Une école primaire qui a de 100 à 350 enfants est plus favorable à une plus grosse », a dit le chercheur. Une « petite » école augmenterait les chances de réussite des enfants issus d'un milieu social peu favorisé, comme le Vieux-Limoilou. De plus, l'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage y serait plus aisée. Selon M. Grégoire, « une petite école ne fait pas de mira-

cles. Mais elle crée de meilleures conditions d'apprentissage. »

Dans la province, la moitié des écoles dénombrent plus de 500 élèves. En France, un moyen de 100 enfants sont scolarisés dans chaque établissement et en Finlande, 144. Ce pays compte d'ailleurs près du double d'écoles équivalentes aux niveaux primaire et secondaire que le Québec, pour une population moindre de 2 millions.

Québec devrait donc faire davantage pour les protéger, ajoute M. Grégoire, déplorant l'absence d'une « véritable politique provinciale » qui leur serait favorable.

Une jeune mère a cependant souligné que, au lieu de s'attarder au nombre d'élèves par école, les résidents du quartier devraient plutôt songer au nombre d'enfants par classe et au projet éducatif proposé: « on pense beaucoup au béton, et pas assez à ce qui se passe dans les locaux. »

Les petites écoles présenteraient d'ailleurs le désavantage d'être appuyées des ressources matérielles (gymnase, bibliothèque) ou des services (psychologie, orthophonie, etc...) moins « satisfaisants », a tenu à souligner M. Grégoire.

Invitée à se participer à la rencontre d'information, la CSC a préféré attendre après le début officiel de la consultation publique, le 8 février, pour se prononcer.

## ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT

### Québec troisième au Canada

JEAN-FRANÇOIS CLICHE  
JFCliche@lesoleil.com

Québec se classe au troisième rang des villes canadiennes où l'accès à la propriété d'un logement est le plus facile, selon des données compilées par le site d'urbanisme [demographia.com](http://demographia.com).

Le classement est basé sur le ratio entre le coût moyen d'une unité de logement et le revenu médian des ménages de chaque région métropolitaine. Les données de [demographia.com](http://demographia.com) sont tirées des recensements canadiens de 2001 et américain de 2000.

Alors que, dans les 20 principales agglomérations du pays, le logement coûte en moyenne 3,26 fois le revenu des ménages, ce ratio n'est que de 2,43 à Québec.

C'est la ville de Regina (2,26 fois le revenu médian) où l'accès à la propriété est le plus facile, suivie de Winnipeg (2,34 fois).

Montréal, où le logement s'acquière pour 3,38

fois le revenu médian des ménages, arrive au 15<sup>e</sup> rang.

Sans surprise, plusieurs villes du sud de l'Ontario figurent parmi les endroits où il est le plus difficile d'acheter son logis. Toronto, où les ménages doivent déboursier en moyenne 4,59 fois leurs revenus annuels pour avoir un toit à eux, se classe 18<sup>e</sup>.

C'est toutefois en Colombie-Britannique où les citoyens paient les traites d'hypothèque les plus salées. La valeur moyenne du logement, en effet, y surpasse le revenu par 5,26 fois à Victoria, et par 5,9 fois à Vancouver.

Parmi les villes américaines de plus de 1 million d'habitants, seules les agglomérations de San Francisco-Oakland (6,08) et de San Jose (5,98) connaissent des situations plus difficiles.

Selon Statistique Canada, le ménage moyen de Québec a dépensé, l'an dernier, 9075 \$ pour se loger, contre 12 060 \$ à Victoria et 14 340 \$ à Vancouver.

LÉVIS

## Deux partis en formation face au maire Garon

### L'opposition au Parti des citoyens se prépare activement en vue des élections municipales de novembre 2005

MARC SAINT-PIERRE  
MSiPierre@lesoleil.com

■ Deux nouveaux partis municipaux sont en voie de se constituer à Lévis pour faire la lutte au Parti des citoyens et des citoyennes du maire Jean Garon, à l'occasion des élections municipales de novembre.

Et il y aura possiblement une quatrième formation politique en lice si la conseillère Danielle Roy-Marinelli succombe à la tentation de se présenter.

« Je suis tentée d'aller à la mairie. Ma décision finale n'est pas prise, mais quand je l'aurai prise, je ne laisserai pas traîner les choses », a sans ambages indiqué Danielle Roy-Marinelli.

Peu avant les Fêtes, M<sup>me</sup> Roy-Marinelli a participé à des discussions avec l'ancien député fédéral et candidat à la mairie de Lévis en 2001, Christian Jobin, et l'ancienne députée de Lévis à l'Assemblée nationale, Linda Goupil. Mais l'ancienne numéro deux de l'administration Garon, qui siège maintenant comme indépendante, a dissipé toute ambiguïté qui aurait pu en découler.

« Je n'appuie pas la candidature de quiconque à la mairie », a-t-elle précisé, notant que ce qui anime sa réflexion c'est plutôt de se présenter elle-même à « la tête d'une équipe complète de candidats ».

Quand elle a quitté M. Garon, fin mai 2004, la conseillère de

l'arrondissement du centre lévisien a été accompagnée par trois autres élus. Plus récemment, son voisin de quartier à Saint-Jean-Chrysostome, le conseiller Guy Dumoulin, a aussi choisi de siéger comme indépendant.

« Je ferai connaître mes couleurs prochainement », a conclu M<sup>me</sup> Roy-Marinelli.

Linda Goupil en est aussi au même point: elle a également admis être en réflexion sur cette « éventualité » de briguer les suffrages à la mairie.

L'ex-députée souverainiste de Lévis a confirmé avoir rencontré M<sup>me</sup> Roy-Marinelli et M. Jobin, qui, a-t-elle affirmé « ont manifesté leur intérêt de travailler avec moi si je posais ma candidature ».

« Je suis sollicitée par beaucoup de personnes qui m'ont assurée

de leur soutien dans une course éventuelle à la mairie », a-t-elle ajouté. Dans son esprit néanmoins, il est encore trop tôt pour parler d'équipe.

Elle qui siège à l'exécutif national du Parti québécois et à celui de Lévis, qui fait son métier d'avocate et qui poursuit aussi des études de maîtrise au Campus Lévis, a assuré qu'elle fera connaître ses intentions « le plus rapidement possible ».

Les discussions d'avant les Fêtes, « très préliminaires », Christian Jobin dixit, visaient selon

celui-ci à « trouver le meilleur chef » pour un nouveau parti et y compris à établir les possibilités d'alliances.

Cette future formation politique à laquelle a fait allusion M. Jobin, c'est celle du Renouveau municipal lévisien, élaborée sur les bases de l'ancien parti Vision Rive-Sud de 2001. Et ça avance à l'évidence, ne serait-ce qu'il est question que ses membres choisissent leur chef et candidat à la mairie dès le 2 avril.

Les choses bougent également du côté des conseillers indépendants Jean-Claude Bouchard, Pierre Gagné et Gilles Lehoullier, noyau dur d'un autre parti en formation

« Notre plan de match est tout tracé. C'est la fondation d'un parti politique, c'est la mise en

place d'une mécanique pour la désignation d'un chef, c'est le choix des grandes lignes de base d'un programme électoral », a indiqué M. Lehoullier, évoquant la mi-février pour la fondation du nouveau parti.

« Nous sommes en recrutement. Nous avons des candidats potentiels, autant dans l'ouest de Lévis que dans l'est », a affirmé le conseiller, qui a la certitude que de tels appuis échappent aux autres groupes politiques en devenir.

**GARON**

Porté au pouvoir aux élections de 2001 avec 12 de ses équipiers, le maire Garon est maintenant minoritaire au conseil municipal, six de ses conseillers ayant choisi depuis ce temps de siéger comme indépendants.

Mais à 11 mois des élections, les mouvements sur l'échiquier n'ont pas l'heur de l'alarmer. « Il n'y a pas péril en la demeure. Ce n'est pas le temps d'annoncer des candidatures officiellement. Il y a sans doute un membership à renouveler. Mais j'ai déjà un bon groupe sur qui compter », a-t-il indiqué à grands traits.

Et pour lui, beaucoup de candidats, « c'est intéressant pour la vigueur démocratique d'une société ».

« Je souhaite bonne chance à mes adversaires éventuels », a-t-il conclu.

Le conseil municipal de Lévis compte 16 sièges, incluant celui du maire. En 2001, 38 candidats de deux partis et une brochette d'indépendants avaient brigué ces sièges.



Jean Garon



Linda Goupil

**Le maire Garon a perdu six de ses conseillers**



Gilles Lehoullier



Danielle Roy-Marinelli

## SAMEDI

DANS LE SOLEIL

De quoi rêvent nos artistes en 2005 ?



Cahier  
**Arts week-end**

**Carrière, famille, amour et santé... Qu'est-ce qui fait rêver les créateurs en 2005? Pour souligner l'arrivée de la nouvelle année, l'équipe des arts a sondé des artistes d'ici et d'ailleurs.**

# Une travailleuse du PIPQ poursuit Arthur et Fillion

Geneviève Quinty les accuse d'avoir tenu des propos offensants sur sa compétence et son orientation sexuelle

RICHARD HÉNAULT  
RHenaault@lesoleil.com

■ Nouvelle poursuite contre André Arthur, Jeff Fillion et leur employeur, Genex Communications. C'est au tour de Geneviève Quinty, une travailleuse du Projet intervention prostitution Québec, de leur réclamer 100 000\$ en dommages pour la diffusion de ce qu'elle considère être des propos offensants sur son orientation sexuelle et sa compétence professionnelle.

Dans sa requête, la responsable de l'animation et de la prévention pour le PIPQ situe les propos au lendemain de la remise d'une subvention de 100 000\$ à l'organisme par Marc Bellemare, ministre de la Justice à l'époque, soit en janvier 2004. À plusieurs reprises, allègue-t-elle, Arthur a tenu des propos diffamatoires à son égard au cours de son émission diffusée sur les ondes de la station CKNU. Il aurait émis des commentaires sur l'apparence physique de Mme Quinty et sur son orientation sexuelle.

« La fille qui ressemble à un gars, les cheveux gras longs », aurait-il par exemple été mentionné au cours de l'émission. « Espérant que les victimes ne seront pas victimes de celles qui leur veulent du bien maintenant », aurait-on entendu plus tard en faisant allusion aux victimes du réseau de prostitution juvénile.

Selon le procureur de la demanderesse, les propos de l'animateur s'inscrivaient dans une campagne de dénigrement à son égard entre-

prise un peu plus d'un an auparavant. « Ces propos constituent du harcèlement basé sur l'orientation sexuelle », allègue-t-on.

Les mêmes reproches sont adressés à Jeff Fillion, qui, selon Mme Quinty, a aussi porté atteinte à sa réputation en visant son orientation sexuelle pour dénigrer sa compétence. « C'est des lesbiennes frustrées qui s'occupent de ça », aurait dit entre autres Fillion au sujet du personnel du PIPQ. La demanderesse dit considérer que les deux animateurs ont porté atteinte à son intégrité et à sa compétence professionnelle « en attaquant son intérêt lié à la cause de la prostitution juvénile et en visant son orientation sexuelle pour laisser planer un doute sur ses intentions réelles d'intervention ».

Ces propos, note-t-on à la requête, ont été diffusés non seulement dans les régions de Québec et de Trois-Rivières, mais aussi dans Internet. En conséquence de toutes ces allégations, Mme Quinty demande au tribunal de condamner les défendeurs à payer solidairement 50 000\$ à titre de dommages-intérêts et 50 000\$ à titre de dommages exemplaires.



André Arthur



Jeff Fillion

## PROCÈS DE BRUNO LAVOIE

# Un meurtre prémédité, affirme la Couronne

RICHARD HÉNAULT  
RHenaault@lesoleil.com

■ Le ministère public considère avoir en main toutes les preuves démontrant que Bruno Lavoie avait l'intention de tuer son ex-conjointe, en décembre 2002, et qu'il a bien planifié son geste.

C'est ce qu'a expliqué hier le procureur de la Couronne, M<sup>e</sup> René Verret, aux six femmes et six hommes choisis en matinée pour juger l'homme de 39 ans de Saint-Ferréol-les-Neiges accusé du meurtre prémédité de Johanne Cloutier, la victime de 38 ans. Après son exposé, le procureur a pu appeler son premier témoin à la barre.

La veille de l'homicide, a relaté M<sup>e</sup> Verret, l'accusé avait signé un engagement lui interdisant de communiquer avec la victime et de se rendre à la maison qu'il avait partagée avec elle, à Saint-Ferréol. Dans la soirée, il a quitté le domicile de son père, disant qu'il devait rencontrer son employeur.

Inquiet de l'absence prolongée de l'individu, son père a appelé l'employeur pour apprendre que Bruno Lavoie ne s'était pas rendu chez lui. Aussitôt, le père de l'accusé a alerté la Sûreté du Québec et deux patrouilleurs se sont rendus à l'endroit désigné pour apercevoir le corps de la victime gisant sur le sol. Après avoir fracassé la porte d'entrée, les policiers ont constaté que la femme était morte, baignant dans son sang.

Quant à Lavoie, ils l'ont trouvé au sous-sol, allongé sur un divan. Comme il avait absorbé des médicaments, il se trouvait « dans un état particulier », a noté le procureur, et il avait du sang de la victime sur lui.

Le ministère public fera entendre 12 témoins, a indiqué M<sup>e</sup> Verret. Un policier viendra dire qu'il a constaté des traces de pas faites dans la neige par les chaussures de Lavoie. Elles portaient d'une autre résidence pour se rendre chez celle de la victime.

Deux témoins experts suivront. D'abord, le pathologiste ayant pratiqué l'autopsie indiquera que Johanne Cloutier a reçu cinq coups au thorax et au cou et que certains étaient mortels.

### L'ADN

Un biologiste expliquera ensuite que grâce à l'analyse de l'ADN, il conclut qu'il y avait des traces de sang de l'accusé et de la victime à plusieurs endroits. « Mais surtout, a insisté M<sup>e</sup> Verret, il y avait du sang de la victime sur les vêtements de Lavoie. »

Il appert que deux objets ont servi à tuer la victime : un couteau comportant une lame de 8 à 10 pouces, et un débris de verre. Le couteau n'a été trouvé que neuf mois après le drame, dissimulé dans une corde de bois.

Preuve de la préméditation du crime, selon le procureur de la Couronne : le fil de téléphone avait été sectionné à l'extérieur de la maison, sous une galerie. On s'était servi de pinces qu'on a trouvées dans la maison, ce qui ajouterait à la preuve de préméditation, selon M<sup>e</sup> Verret.

D'après les indices qu'elle a en main, la poursuite estime possible que la victime ait été agressée tant à l'étage qu'au rez-de-chaussée puisqu'on a trouvé du sang aux deux endroits. Des traces de glissement du sang de la victime relevées dans le cadre d'une porte laissent croire par ailleurs que la femme a voulu sortir de la maison et qu'on l'a tirée vers l'intérieur. Le procès de Lavoie doit durer environ deux semaines.

our faire la  
n des élec-



Garon

chef et candi-  
du côté des  
laudé Bou-  
illier, noyau

acé. C'est la  
t la mise en  
our la dési-  
e choix des  
n program-  
ué M. Le-  
février pour  
arti.

erutement.  
s potentiels,  
ris que dans  
ler, qui a la  
ent aux au-

e 2001 avec  
est mainte-



Lehoullier

té à grands

s, « c'est in-  
ique d'une  
dversaires

pte 16 siè-  
l, 38 candi-  
d'indépen-

pe



Le chantier menacé de la Davie

## FERMETURE DE LA DAVIE La CSN prend la menace au sérieux

PIERRE PELCHAT  
PPelchat@lesoleil.com

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, prend au sérieux la menace que le chantier naval des Industries Davie soit rasé au cours des prochains mois faute d'un acheteur avec des contrats en poche.

« C'est une menace réelle. On projette d'y construire des condos après avoir décontaminé les terrains. Ce serait la fermeture définitive du chantier », a-t-elle reconnu, hier, au cours d'un entretien téléphonique.

Avant que la décision finale ne soit prise, M<sup>me</sup> Carbonneau souhaite que le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, accepte que le syndicat puisse utiliser dans sa totalité le prêt de 2 millions \$ qui avait été consenti l'automne dernier.

« Ça donnerait un peu plus de temps pour trouver un acheteur. Je compte interpeller le ministre pour que la somme entière puisse être utilisée afin de garder le chantier ouvert le plus longtemps possible », a-t-elle affirmé.

Il est question d'une somme de 400 000\$ qui n'aurait pas encore été utilisée par les responsables du chantier naval. Même avec ce montant, l'entreprise ne pourra demeurer ouverte pour très longtemps encore. On parle de pouvoir se rendre à la fin de février ou au début de mars si le gouvernement accepte la demande d'utiliser le prêt dans sa totalité. Initialement, ce financement n'était disponible que jusqu'au 31 décembre dernier.

Québec avait accepté de verser un prêt de 2 millions \$ moyennant une contribution équivalente du gouvernement fédéral et la vente d'inventaires d'acier par le syndicat pour un montant similaire.

Un mince espoir demeure pour éviter le démantèlement. Le syndicat mise toujours sur l'obtention d'un engagement écrit d'un représentant d'armateurs grecs pour faire construire à Lévis des navires en série. Les échanges à ce sujet se poursuivent. Les premiers pourparlers concernant un tel contrat ont débuté il y a presque un an.

La présidente de la CSN n'a toutefois pas voulu dire si la centrale allait s'opposer au démantèlement du chantier naval une fois que le syndicat entreprendra le processus de liquidation de l'entreprise.

# Recherchons

**URGENT**

**Importants tableaux québécois, pour notre prochaine vente aux enchères publiques qui aura lieu au**

**Capitole, le mercredi 26 janvier à 19 h**

**Exposition, le mardi 25 janvier de 12 h à 21 h et mercredi 26 janvier de 12 h à 19 h**

**CAPITOLE**  
de Québec

Exemples de tableaux recherchés :

**Normand Hudon**  
John Little  
J.P. Lemieux  
R. Richard  
L. Ayotte  
A. Rousseau  
C. Krieghoff  
P.E. Borduas  
T. Thomson  
J.P. Riopelle  
A.Y. Jackson  
J.W. Morrice  
A.H. Robinson  
L. Harris  
A. Lismer  
J.E.H. Macdonald  
F.H. Varley  
F. Johnson  
F. Carmichel  
A.J. Casson  
M. Cullen  
H. Walker  
N. Morriseau  
B. Buffet  
W.G. Roberts  
P.H.H. Surrey  
C. Huot  
A. Dumouchelle  
F. Iacurto  
A. Pellan  
M.A. Fortin  
S. Cosgrove  
P.E. Beaulieu  
Clarence Gagnon  
M.A. Suzor Côté  
B. Des Clayes  
B. Baldwin  
Et autres...



RECHERCHONS SPÉCIALEMENT  
**Jean-René Richard**



RECHERCHONS SPÉCIALEMENT  
**Henri Masson**

**RECHERCHONS ÉGALEMENT**  
tableaux très anciens américains et européens.

Pour de plus amples renseignements ou pour prendre rendez-vous, communiquez avec l'un de nos conseillers. Il nous fera plaisir de vous servir.

*Nous sommes ouverts 7 jours sur 7, sur rendez-vous.*



RECHERCHONS SPÉCIALEMENT  
**Jean-Paul Lemieux**

## Hôtel des Ventes Universelles inc.

465, Grande Allée Est, # 100, Québec (Québec) G1R 2J5

Tél. : 1 (418) 655-4706 Tél. : 1 (418) 529-4444 Tél. : 1 (514) 827-1798  
Sans frais : 1 (866) 529-6663 Fax : (418) 529-0488

**visitez notre site web au : [www.hoteldesventesuniverselles.com](http://www.hoteldesventesuniverselles.com)**

# JEUDI SOIR À RADIO-CANADA



## Cover Girl!

AVEC RENÉ RICHARD CYR, PATRICK HUARD,  
VINCENT BOLDOC ET FRÉDÉRIC PIERRE

CE SOIR 19H30



RADIO-CANADA

VOUS ALLEZ VOIR.

[WWW.RADIO-CANADA.CA/COVERGIRL](http://WWW.RADIO-CANADA.CA/COVERGIRL)



## L'HÉRITIÈRE DE GRANDE OURSE

LA SUITE DE LA SÉRIE GRANDE OURSE,  
GAGNANTE DE 12 PRIX GÉMEUX.

CE SOIR 21H



RADIO-CANADA

VOUS ALLEZ VOIR.

[WWW.RADIO-CANADA.CA/GRANDEOURSE](http://WWW.RADIO-CANADA.CA/GRANDEOURSE)

ET N'oubliez pas **QUI L'ÊT CRU!** À 20H.

# LE QUÉBEC ET LE CANADA

## NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

# Alerte au syndrome SAQ

### La CSQ y voit la détermination du gouvernement à obtenir à tout prix de la flexibilité dans les conditions de travail

GILBERT LEDUC  
GLeduc@lesoleil.com

■ Pour éviter de subir le même sort que les grévistes de la Société des alcools du Québec (SAQ), les 450 000 employés du secteur public devront se serrer les coudes et mener une « bataille exemplaire » pour se sortir des griffes d'un gouvernement déterminé plus que jamais à obtenir plus de souplesse et plus de flexibilité dans les conditions de travail de ses salariés.

À l'instar des employés du secteur public, le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent, suit de près les péripéties de la grève des 3500 employés de magasins et de bureaux de la SAQ.

Depuis le 19 novembre, ces derniers ont entrepris une grève générale illimitée. Le syndicat et la direction de la société d'État s'escriment, notamment, sur la question des horaires de travail des employés à temps partiel. La partie syndicale comptait sur la période des Fêtes — normalement très rentable pour la SAQ — pour faire fléchir l'employeur, mais ce dernier a maintenu ses demandes. L'arrêt de travail risque maintenant de s'éterniser.

« Ce conflit n'est pas sans effet sur l'ensemble des salariés du secteur pu-

ble et c'est certain, à la CSQ, que la situation nous préoccupe », a indiqué, hier, M. Parent au cours d'une entrevue avec l'équipe éditoriale du SOLEIL.

Ce qui ressort de cette partie de bras de fer, selon lui, c'est la « détermination » de l'État à préciser les emplois et à aller chercher de la flexibilité et de la souplesse dans les conditions de travail de ses salariés. « Ça se voit, il y tient ».

Pour Réjean Parent, le dépôt, au cours des derniers mois, des offres salariales et normatives à l'intention de 450 000 travailleurs du secteur public s'inscrit dans cette foulée. « Il s'agit d'une attaque du calibre de celle que l'on a connue au début des années 80 avec les décrets ».



Le président de la CSQ, Réjean Parent

Pour M. Parent, les « sceptiques » qui doutaient des intentions du gouvernement Charest sont maintenant confondus. « Chose certaine, ça ne fera pas reculer la CSQ. Au contraire. Ça va nous fouetter. À l'égard de l'allègement du fardeau de tâche et de l'organisation du travail — deux su-

jets sensibles pour nos membres — nous serons sans compromis », a-t-il promis.

Pour mener la « bataille exemplaire », la CSQ ne devra pas être seule au front. Les autres organisations syndicales devront mettre l'épaulé à la roue.

Le président Parent reconnaît que la cohésion intersyndicale est « difficile » par les temps qui courent. Les « cadres stratégiques » ne sont pas au diapason.

Par exemple, la CSQ parle déjà d'une rentrée « chaotique » en septembre et même d'une grève si les négociations pour le renouvellement des conventions collectives ne sont pas conclues d'ici le début de l'été. Ce n'est pas encore le cas pour la CSN ou par la FTQ.

« Malgré le fait que le gouvernement nous a mis la loi 90 (sur les fusions d'unités de négociation dans la santé) dans la patte, nous nous parlons encore », a soutenu Réjean Parent en signalant qu'il cassera la croûte, dans les prochains jours, avec les autres présidents des organisations syndicales pour essayer de coordonner l'action.

Par ailleurs, après avoir boudé, l'au-

tomne dernier, le Forum des générations du gouvernement Charest, la CSQ a répondu positivement à l'appel du premier ministre pour faire partie des équipes de travail qui ont été formées pour proposer des solutions à l'égard des défis des finances publiques et de la démographie.

La CSQ participera, entre autres, aux travaux concernant la pérennité du réseau de la santé, le maintien des services éducatifs de qualité, la compétitivité des entreprises et le développement de l'école communautaire.

En entrevue, Réjean Parent a réitéré la préoccupation de la centrale syndicale à l'égard de la chute des taux de diplomation. Entre 1998 et 2003, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire chez les moins de 20 ans est passé de 72,3 % à 68,5 %.

« Et ça n'ira pas en s'améliorant », a mentionné le chef syndical en montrant du doigt la disparition, pour des raisons budgétaires, de mesures d'aide à la réussite scolaire. La prolongation des heures d'ouverture des commerces n'aide pas non plus, a-t-il ajouté en souhaitant la signature d'un protocole visant à limiter le travail des jeunes.

## JURISTES DE L'ÉTAT

# Pas un sou de plus que les procureurs de la Couronne

### Le Conseil du trésor se dit tout de même prêt à négocier

GILBERT LEDUC  
GLeduc@lesoleil.com

Le gouvernement du Québec entend faire « tout ce qu'il faut » pour éviter le déclenchement, le 21 janvier, d'une grève générale illimitée de ses 850 avocats et notaires.

« Dès aujourd'hui, nous allons nous assoir avec les représentants de l'Association des juristes de l'État (AJE) pour accélérer les travaux à la table des négociations », a déclaré, au SOLEIL, Sylvain Pelletier, l'un des proches conseillers de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget. « La négociation est toujours préférable à n'importe quelle forme de rupture ou de confrontation ».

Dans son offre soumise, le 3 décembre, à l'AJE, le secrétariat du Conseil du trésor a reconnu qu'un rattrapage salarial devait se faire et il s'est assuré de rétablir la parité historique qui existait entre les juristes du gouvernement et les substituts du procureur général.

Il n'est donc pas question qu'il acquiesce à la contre-proposition de l'AJE — présentée le 21 décembre — suggérant un traitement supérieur pour les avocats et notaires comparativement à leurs collègues de la Couronne.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, l'échelle salariale des substituts du procureur général prévoit un traitement minimum de 40 800 \$ et un maximum de 93 085 \$. La même structure de rémunération a été offerte à l'AJE. Toutefois, la date d'intégration dans la nouvelle structure n'est pas la même : le 1<sup>er</sup> avril 2003 pour les procureurs de la Couronne et le 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour les avocats et notaires.

Dans sa contre-proposition, l'AJE veut faire passer le traitement maximum à 99 951 \$ pour se rapprocher du salaire annuel (99 243 \$) de leurs confrères et collègues de l'Autorité des marchés financiers. L'AJE réclame que l'intégration à la nouvelle échelle salariale se fasse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

« Nous sommes prêts à discuter de réaménagements possibles en ce qui a trait à l'atteinte de la parité historique. Si l'AJE veut que l'on discute de la date à laquelle la nouvelle structure salariale doit se mettre en branle, on est ouvert à en discuter », a soutenu le collaborateur de Monique Jérôme-Forget.

Par ailleurs, le président de l'Association des juristes de l'État, M<sup>re</sup> Marc Lajoie, a pris la plume, hier, pour écrire au sous-ministre en titre du ministère de la Justice, M<sup>re</sup> Louis Dionne, afin de l'informer des principales différences entre l'offre du gouvernement, la contre-proposition de l'AJE et les différents règlements intervenus avec les procureurs de la Couronne et les juristes de l'Autorité des marchés financiers.

« Depuis le dépôt de l'offre finale par le secrétariat du Conseil du trésor, on m'informe que les sous-ministres et les dirigeants d'organismes véhiculent l'idée que le gouvernement a offert aux juristes de l'État la parité avec les substituts du procureur général », écrit M<sup>re</sup> Lajoie.

« Dans un contexte de grève, il nous apparaît important que les enjeux de la grève soient bien compris afin que la négociation reste sur les rails et que vous puissiez expliquer aux ministres du gouvernement les véritables enjeux de cette grève », poursuit-il en demandant au sous-ministre Dionne de « faire les représentations appropriées » pour éviter le déclenchement du débrayage général illimité.



Le lieutenant-général Rick Hillier (à gauche) et le général Ray Hénault

## ARMÉE CANADIENNE

# Nouveau chef d'état-major

### Le lieutenant-général Rick Hillier succède au général Ray Hénault

OTTAWA (PC) — Le lieutenant-général Rick Hillier, qui a commandé les troupes de l'OTAN en Afghanistan l'an dernier, sera nommé chef d'état-major des Forces armées canadiennes, a appris la Presse canadienne, hier.

Le cabinet du premier ministre devrait annoncer officiellement sa nomination d'ici la fin de cette semaine, selon un fonctionnaire au ministère de la Défense, qui a préféré garder l'anonymat.

Actuellement à la tête de l'armée de terre, le lieutenant-général de 49 ans remplacera le général Ray Hénault, qui quitte ses fonctions en février pour occuper la présidence du Comité militaire de l'OTAN.

Le nouveau chef d'état-major a été préféré à deux autres candidats, l'un comme l'autre issus de la marine — le sous-chef d'état-major de la Défense, le vice-amiral Greg Maddison, et le vice-chef d'état-major de la Défense, le vice-amiral Ron Buck.

Le lieutenant-général Hillier a commandé la Force internationale d'assistance à la sécurité, composée de militaires de 36 pays sous l'égide de l'OTAN, à Kaboul, de février à août 2004. Il a aus-

si commandé les opérations militaires pendant la crise du verglas de 1998 au pays.

Selon des sources au ministère de la Défense, le choix du lieutenant-général Hillier est « audacieux » et traduit une volonté de changement au sein des forces armées canadiennes.

Le général Hénault devait initialement quitter son poste en avril. Son mandat avait été prolongé l'an dernier. Mais selon des fonctionnaires, le gouvernement fédéral a accéléré les choses afin que le nouveau patron des militaires puisse participer aux dernières étapes du processus de révision de sa politique de défense.

Populaire auprès des soldats, le lieutenant-général Hillier est né à Terre-Neuve et s'est enrôlé dans l'armée dès qu'il a pu le faire.

Diplômé de l'Université Memorial de Terre-Neuve en 1975, il a été posté à plusieurs endroits au pays, notamment comme officier d'état-major à Montréal et à Ottawa. Il a servi en Europe et aux États-Unis, et a notamment passé beaucoup de temps en ex-Yougoslavie avec les forces des Nations unies et de l'OTAN.

## FONDS JEUNESSE

# Les surplus au gouvernement

MICHEL CORBEIL  
MCorbeil@lesoleil.com

Le monde à l'envers. Le Fonds jeunesse, constitué pour la moitié par des contributions de l'entreprise privée, terminera son existence en subventionnant le gouvernement.

Le président du conseil d'administration du Fonds et président du Conseil du patronat du Québec, Gilles Taillon, a confirmé que son organisme remettra un surplus totalisant entre 25 et 30 millions \$ au gouvernement Charest. Un décret a été voté, le 15 décembre, pour qu'il serve à la Stratégie d'action jeunesse que conçoit le personnel de Jean Charest.

Ce Fonds a été institué par l'ex-premier ministre Lucien Bouchard. Au lendemain du Sommet de la jeunesse, son gouvernement avait frappé les entreprises d'une taxe temporaire dont les revenus étaient réservés à des projets conçus par et pour les jeunes.

Joint hier, Gilles Taillon a rappelé que le budget, versé à parts égales par l'État et les firmes, avait été fixé à 240 millions \$. À ce jour, 246 millions \$ ont été engagés. Tout de même, « il reste de l'argent grâce à une bonne gestion de la trésorerie », a expliqué le leader patronal. Il provient des revenus sur des placements par le Fonds.

M. Taillon a refusé de voir quoi que ce soit d'ironique dans le fait que l'excédent ne sera pas utilisé pour des idées provenant des jeunes, mais pour financer des activités gouvernementales. Il y a six mois, en tant que président du conseil d'administration de l'organisme, il a formellement avisé Jean Charest qu'il n'entendait pas gérer les surplus attendus en lançant de nouveaux projets. « Ce n'est pas la mission pour laquelle le Fonds a été créé ».

En outre, a-t-il plaidé, une grande partie de l'excédent provient de la part que le gouvernement a versée d'un bloc, dès le démarrage. La part du privé, elle, est entrée dans les coffres au rythme de 40 millions \$ par an.

Le démarrage du Fonds a été laborieux en 2000. Rapidement, des groupes défendant les intérêts de la génération qui monte ont dû faire pression pour limiter les sommes allant aux projets pilotés par les commissions scolaires. Ces dernières ont tout de même obtenu 70 millions \$ pour « L'école ouverte sur son milieu ».

En décembre 2003, le vérificateur général avait reproché le fait que la première moitié des subsides du Fonds avait surtout profité à l'État. La Société des établissements de plein air, les centres locaux de développement et même le Secrétariat de la jeunesse faisaient partie des

**Les commissions scolaires ont reçu 70 millions \$ en provenance du Fonds**

recipiendaires de l'aide.

Gilles Taillon a convenu que le milieu scolaire a obtenu beaucoup, au départ. Le Fonds s'est

cependant « montré soucieux de ne pas subventionner les projets gouvernementaux » par la suite. Une évaluation qualitative des projets sera bientôt déposée, a annoncé M. Taillon. Il ne doute pas qu'elle sera avantageuse en ce qui concerne les objectifs atteints en matière de projets pilotés par les jeunes et réalisés pour leur génération.

Les surplus seront dirigés vers une Stratégie d'action jeunesse qui reste à préciser. Une source chez les groupes jeunesse a indiqué que David Whissell, l'élu à qui Jean Charest a confié le dossier des jeunes, a formé discrètement un comité de députés pour discuter du sujet. Il est possible que les dirigeants des Forums jeunesse reçoivent un questionnaire par la poste en vue d'obtenir leur opinion.

Les sommes que le Fonds laisse sont suffisamment importantes pour que son président suggère de s'en servir pour tenter de sauver la tenue des Championnats du monde de sports aquatiques. M. Taillon a écrit, il y a deux jours, au premier ministre Charest pour offrir 4 millions \$ pour que la compétition ait lieu comme prévu, cette année, à Montréal. Il s'agit d'un événement, a-t-il souligné, dont les retombées économiques sont évaluées à plus de 80 millions \$.



## *Les rôtisseries St-Hubert dans un environnement sans fumée!*

C'est avec grand plaisir que j'accueille l'annonce faite par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Monsieur Philippe Couillard, sur son intention de modifier la Loi sur le tabac, au plus tard en janvier 2006, dans le but d'étendre l'interdiction de fumer dans un plus grand nombre de lieux publics, particulièrement les restaurants, les resto-bars et les bars.

Les Rôtisseries St-Hubert Ltée souscrit à cette position gouvernementale et donne son appui inconditionnel au ministre de la Santé.

Je désire donc informer le public québécois, qu'à compter du 2 mai 2005, toutes les rôtisseries St-Hubert au Québec offriront un environnement totalement sans fumée à leurs clients et employés.

Le président et chef de la direction,

Jean-Pierre Léger



Le ministre fédéral des Finances, Ralph Goodale, et le ministre fédéral des Pêcheries, Geoff Reagan (à gauche) participaient hier à une rencontre avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Hamm.

**BUDGET FÉDÉRAL**

# L'opposition tentera d'obtenir des concessions

SYLVAIN LAROCQUE  
Presse canadienne

OTTAWA — Les partis d'opposition se sont montrés modérément satisfaits, mardi, de l'intention du ministre des Finances, Ralph Goodale, de les consulter en vue du prochain budget fédéral, prévu à la fin février ou au début mars.

Mais les chefs conservateur, bloquiste et néo-démocrate préviennent le gouvernement libéral: les discussions devront se traduire par des résultats concrets.

« C'est un pas dans la bonne direction », a reconnu le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, en entrevue téléphonique depuis l'Alberta, où il poursuivait sa tournée de l'Ouest. « Mais on jugera l'arbre à ses fruits. Il ne faut pas que la consultation soit factice. Il faut non seulement qu'il (M. Goodale) sache ce que l'on veut, mais aussi qu'il fasse les compromis nécessaires. Nous, on est prêts à en faire. »

Hier, le ministre Goodale a annoncé son projet de consulter l'opposition en vue du budget, un événement rare rendu nécessaire en raison du statut minoritaire du gouvernement.

« Finalement, le gouvernement a décidé de consulter », a quant à lui commenté le chef conservateur, Stephen Harper, qui se trouvait en Saskatchewan. « Mais je ne suis pas convaincu que les décisions ne sont pas déjà prises... »

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, craint aussi qu'une bonne partie du budget ne soit déjà écrite, ce qui ne l'empêche pas de demeurer optimiste.

« On doit demander que M. Goodale ouvre vraiment la porte à la possibilité d'avoir des changements, sinon les consultations ne seront pas de bonne foi », a-t-il affirmé.

Le Bloc presse les libéraux de profiter du budget pour réduire le « déséquilibre fiscal » entre Ottawa et les provinces, d'améliorer le régime d'assurance-emploi, d'accroître l'aide internationale, d'augmenter les transferts en éducation et de hausser le financement du logement social.

« Si aucune des demandes du Bloc n'est prise en compte, alors s'ils veulent une élection sur ça, moi je n'ai pas de problème à aller en élections au Québec sur ça », a insisté M. Duceppe, qui ne s'attend toutefois pas à obtenir tout ce qu'il réclame.

Le vote sur le budget en étant un de confiance, le gouvernement minoritaire de Paul Martin devra obtenir l'appui du Bloc ou des conservateurs s'il veut rester au pouvoir.

« On a la balance du pouvoir, a rappelé le chef bloquiste. Qu'ils tiennent compte de ça. »

Les conservateurs, pour leur part, prônent une « approche équilibrée » qui fera place aux réinvestissements déjà annoncés en santé, ainsi qu'à une réduction des impôts et des taxes. « C'est essentiel, parce que l'économie commence à ralentir un peu », a souligné M. Harper.

Quant au NPD, il revendique une hausse des investissements fédéraux dans les municipalités, le logement social, le transport en commun, les infrastructures environnementales, l'énergie renouvelable et l'aide internationale. La vaste majorité de ces mesures figurent dans la plateforme électorale des libéraux, ce qui devrait faciliter les discussions entre les deux partis.

Seul chef d'opposition à ne pas avoir suggéré d'amendement au discours du Trône, en octobre, Jack Layton refuse de dire si son parti sera prêt à voter contre le budget au printemps, si les demandes néo-démocrates n'étaient pas respectées au moins en partie.

« On verra, a-t-il glissé. C'est une question hypothétique. »

Ralph Goodale consultera les partis d'opposition plus tard ce mois-ci. D'ici à la fin février, les libéraux tenteront aussi d'obtenir l'appui — public si possible — de l'opposition à des mesures spécifiques, de façon à rendre plus difficile un rejet en bloc du budget, selon le quotidien *The Globe and Mail*.

Les priorités libérales comprennent le transfert d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence aux municipalités, le financement d'un réseau public de garderies et l'amélioration de la qualité de vie des autochtones.

**VACHE FOLLE**

# Klein prône un abattage sélectif pour rétablir la confiance internationale

WASHINGTON (PC) — Pendant que Ralph Klein juge qu'il est temps d'envisager l'abattage des vaches les plus âgées pour rétablir la confiance internationale dans les produits du bœuf canadiens, un important groupe américain appuie le Canada en confirmant que les mesures de sécurité qui y sont appliquées minimisent les risques de propagation de l'encéphalopathie spongiforme bovine.

« Est-ce qu'un abattage sélectif est nécessaire? Oui, a affirmé le premier ministre albertain, Ralph Klein, hier, dans un discours prononcé à Toronto. Je pense que l'industrie de l'élevage en viendra à cette conclusion et trouvera un moyen d'effectuer cet abattage sélectif. »

La déclaration de M. Klein survient alors que deux cas d'ESB ont été découverts chez des animaux de l'Alberta depuis 10 jours. Un premier cas avait été rapporté en mai 2003 et avait entraîné des embargos internationaux sur les produits du bœuf canadiens.

À la fin de décembre dernier, les États-Unis ont annoncé qu'ils permettraient à nouveau à certains produits canadiens d'entrer sur leur territoire à partir du mois de mars.

Les deux derniers cas n'ont pas amené les États-Unis à changer d'idée au sujet de la reprise des importations canadiennes en mars, a annoncé hier à Washington le vétérinaire en chef du Canada, Brian Evans, après une rencontre avec des responsables américains de l'agriculture.

La reprise du commerce n'aura toutefois lieu qu'après une évaluation par les États-Unis des procédés d'alimentation des bovins au Canada. Une équipe américaine sera dépêchée au Canada d'ici 10 jours.

« Je comprends que, de leur point de vue, cette

analyse devra être complétée (avant le 7 mars) de façon à aller de l'avant. Ils s'en tiennent à leur décision (de lever l'embargo), ils croient que la décision est fondamentalement solide et que le Canada est fondamentalement un pays à risque minimal. »

Quant à Ralph Klein, il avait dit précédemment qu'il discuterait de l'éventualité d'un abattage sélectif avec le ministre fédéral de l'Agriculture, Andy Mitchell, et celui de l'Alberta, Doug Horner.

De son côté, l'Association canadienne des éleveurs de bovins soutient que l'abattage sélectif des plus vieux animaux est une possibilité qui pourrait faire plus d'adeptes ces jours-ci.

« Cette discussion reviendra sur le tapis d'ici quelques jours », a affirmé un porte-parole de l'Association, Stan Eby, en ajoutant qu'elle pourrait bien être à l'ordre du jour de la rencontre de l'industrie bovine qui doit avoir lieu aujourd'hui à Ottawa.

Questionné avec plus d'insistance, M. Eby a indiqué qu'un abattage sélectif enverrait un message fort aux partenaires commerciaux du Canada, spécialement aux Américains.

« La perception et la réalité seraient que le Canada prendrait des mesures très agressives pour solutionner un problème potentiel. »

Mais les responsables fédéraux ont déjà indiqué que les mesures de sécurité actuellement en place protègent efficacement la chaîne alimentaire, que la découverte des derniers cas prouve que la surveillance est efficace et que, malgré trois cas de vache folle, le Canada demeure une zone à faible risque.

L'industrie américaine semble plus divisée que jamais sur la levée de l'embargo le 7 mars, depuis la découverte d'un troisième cas d'ESB cette semaine au Canada.

## Des Américains songeraient à détourner l'eau des Grands Lacs malgré Ottawa

■ MONTRÉAL — Certains États du Midwest américain aux prises avec une pénurie d'eau sont soupçonnés par le Canada de vouloir détourner l'eau des Grands Lacs sans lui demander son consentement. C'est ce que craint le ministre canadien de l'Environnement, Stéphane Dion, alors que son gouvernement a sonné l'alarme, hier, au Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, un organisme canado-américain qui renégocie la gestion de cette immense réserve d'eau douce. Si la seule ville de Chicago décidait d'ouvrir tous ses canaux sur le bord du lac Michigan, le niveau des Grands Lacs baisserait de 15 centimètres, selon des analystes ontariens. L'accès aux prises d'eau potable de Montréal et aux ports de Montréal et de Québec, en outre, serait alors en jeu. Le Canada, l'Ontario et le Québec interdisent par des lois le détournement et l'exportation d'eau, mais certains États américains gardent la porte ouverte à la déviation des Grands Lacs. PC

# AVALANCHE

VÊTEMENTS DE SKI • SKIWEAR

## VENTE D'ENTREPÔT

# 50%

vêtements de ski, de plein air et manteaux de ville

# 299 \$

Ensembles à partir de

reg. jusqu'à 950 \$

Lot de polars  
Mélanie Turgeon  
adulte et junior

# 1999 \$

reg.: 59,99 \$

Lot de pantalons

# 79 \$

à partir de  
reg.: 299 \$

**MONT SAINTE-ANNE**  
10 930, boul. Sainte-Anne  
Tél. : 418.827.3108

**QUÉBEC**  
3930, boul. Hamel  
Tél. : 418.877.5584

Mont-Tremblant • Bromont • Saint-Sauveur  
www.avalancheskiwear.com

## LUCETTE LA MONTAGNE

BOUTIQUE

828, avenue Myrand, Sainte-Foy  
**681-0249**

## Les internes sont un danger au volant après leurs quarts de travail prolongés

TORONTO — Les internes privés de sommeil constituent un danger pour eux-mêmes et pour les autres s'ils prennent le volant pour rentrer chez eux après des marathons de 24 heures en poste, a rapporté un groupe de chercheurs canadiens et américains, hier. Selon les résultats des recherches publiées dans le *New England Journal of Medicine*, les internes ayant travaillé 30 heures d'affilée ou plus courent deux fois plus de risques d'être impliqués dans un accident grave, et six fois plus de risques de quasi-collisions que les internes prenant le volant après avoir travaillé un moins grand nombre d'heures. PC

# meubles

## Jacques Gauthier

vous invite à son

# grand solde annuel

Liquidation de marchandise en magasin allant jusqu'à

# 50%

Venez découvrir la toute première collection Exclusif à Québec

Obtenez un rabais de

# 15% ou 36

versements\*

sur tout meuble à prix régulier ou à commander.

Voilà l'occasion exceptionnelle de choisir parmi les plus beaux meubles à prix abordable.

## Venez voir nos nouvelles collections 2005

2158, Jean-Talon Nord, Sainte-Foy  
(418) 681-8106 • 1-888-681-8106

Desjardins

## LE MONDE

## L'Irak de plus en plus difficile à gérer pour un Bush contesté

■ WASHINGTON (AFP et AP) — Le dossier irakien se révèle de plus en plus compliqué à gérer pour la Maison-Blanche, qui a admis hier que les élections du 30 janvier ne seront pas parfaites mais qu'elles auront lieu à la date prévue.

«Je crois que nous reconnaissons tous que ces élections ne seront pas parfaites», a indiqué le porte-parole de la présidence américaine, Scott McClellan, lors d'un point de presse.

Dans le propre camp de George W. Bush, des voix contestataires s'élèvent pour estimer qu'organiser des élections le 30 janvier en Irak, alors qu'une bonne partie du pays est en proie au chaos, risque d'aggraver la violence et d'augmenter le risque de guerre civile.

En éditorial, hier, le *New York Times* suggérait fortement un report du scrutin de quelques mois pour donner une chance aux sunnites et aux chiites de se réconcilier.

Le premier ministre irakien Iyad Allaloui lui-même avait admis, mardi, que le scrutin ne pourrait pas se tenir

dans les régions où la guérilla est particulièrement active.

La question est de savoir si les Irakiens sont en mesure d'organiser un scrutin crédible. Dans le cas où de nombreux sunnites ne participeraient pas au vote par crainte de violences le jour du scrutin ou par sympathie avec les rebelles, le nouveau gouvernement risque d'être dominé par la majorité chiite et par les Kurdes, tandis que seraient marginalisés les sunnites qui ont dominé le pays depuis sa création il y a 80 ans.

L'administration Bush ne remet pas pour autant en question la date du 30 janvier, retenue pour les élections. «C'est la première fois que les Irakiens pourront librement choisir leurs dirigeants. Elles visent à désigner un

gouvernement transitoire et c'est l'un des trois scrutins qui auront lieu cette année», a souligné Scott McClellan.

Mais il a en même temps concédé que «nos responsables militaires ont dit qu'il y a 4 des 18 provinces où il y a encore des problèmes et où les terroristes et ceux restés loyaux au régime de Saddam continuent de commettre des actions violentes contre des civils et les forces de la coalition».

Pour l'instant, l'administration Bush ne veut pas entendre parler d'un report des élections dans les régions les plus touchées par la violence.

Des responsables de l'administration américaine s'exprimant sous le couvert de l'anonymat ont affirmé qu'il «est important que nous ne donnions rien aux insurgés qu'ils pourraient présenter comme une victoire».

Ils ont indiqué que les divergences entre chiites et sunnites étaient exagérées et que «le processus électoral allait aboutir à un gouvernement généralement représentatif du peuple irakien».

Ces responsables ont confirmé le reste du calendrier électoral irakien

avec un vote sur la Constitution en octobre 2005 et de nouvelles élections parlementaires en décembre.

Près de 150 000 soldats américains sont actuellement en Irak, envahi par une force américano-britannique en mars 2003. Ils font face à une guérilla permanente et plus de 1 350 d'entre eux ont été tués depuis.

## DÉBUT DE RETRAIT EN 2005

Avec le renforcement de la police et de l'armée irakienne, «la charge pour nos troupes devrait diminuer et nous devrions commencer de voir les chiffres baisser» en 2005, a déclaré hier le chef de la diplomatie américaine Colin Powell sur la radio américaine publique NPR.

L'administration Bush avait affirmé pour justifier cette guerre que l'ex-dictateur irakien Saddam Hussein possédait des armes de destruction massive (ADM) capables de menacer les États-Unis et leurs alliés.

Mais la Maison-Blanche a reconnu hier que les recherches pour trouver ces ADM avaient cessé. Bilan de la seule journée d'hier : 21 morts...

## EN BREF

## GRANDE-BRETAGNE

## Harry en nazi

■ LONDRES — Le prince Harry, âgé de 20 ans, a présenté ses excuses hier après la publication en première page du *Sun* d'une photographie le montrant en uniforme nazi, prise début janvier lors d'une fête costumée, a annoncé la famille royale britannique. Le tabloïd mis en vente ce matin montre le prince Harry, fils cadet du prince de Galles et de la princesse Diana, dans un uniforme kaki arborant sur le bras une swastika, l'emblème du régime nazi. Il apparaît également en train de boire et de fumer. «Je suis vraiment désolé si j'ai offensé ou embarrassé quelqu'un. C'était un mauvais choix de costume et je présente mes excuses», a déclaré le prince dans un communiqué. AFP

## ÉTATS-UNIS

## Vers la comète

■ CAPE CANAVERAL — La NASA a lancé hier la sonde Deep Impact, qui doit percuter une comète le 4 juillet prochain à l'aide d'un «projectile» afin d'étudier les débris résultant de la collision. «Nous sommes en route», s'est réjoui Michael A'Hearn, chef scientifique de la mission, lors du départ de la sonde, qui porte le même nom qu'un film-catastrophe sorti en 1998 et dans lequel une comète menaçait la Terre. Quelques minutes plus tard, Deep Impact a quitté l'orbite de la Terre pour poursuivre sa route. Bien qu'en bon état de marche, la sonde s'est ensuite placée en mode «sommeil» en raison d'un problème d'origine inconnue, alors que les contrôleurs de vol enregistraient des données inhabituelles. La panne ne devrait pas être trop importante, estimait-on. AP

## FRANCE

## «Bavure» de Le Pen

■ PARIS — Le ministre français de la Justice, Dominique Perben, a demandé hier au parquet de Paris d'ouvrir «immédiatement» une enquête préliminaire après les propos de Jean-Marie Le Pen estimant qu'il y avait eu «quelques bavures» lors de l'occupation allemande, qui n'a par ailleurs «pas été particulièrement inhumaine». Le président du Front national a tenu ces propos dans l'hebdomadaire *Rivarol* paru le 7 janvier. M. Perben s'est déclaré «indigné» par les propos du leader d'extrême droite. «Je suis frappé par l'offense que M. Le Pen porte ainsi aux victimes, à leurs familles, aux anciens combattants, aux déportés, à tous ceux qui ont souffert dans leur chair, ou dans leurs familles, dans cette période noire de notre histoire», a ajouté le ministre lors d'un point de presse à la Chancellerie. AP

## PÉROU

## La rame de Fontenoy

■ CALLAO — La Française Maud Fontenoy s'est lancée hier à l'assaut du Pacifique, pour une seconde traversée océanique à la rame en solitaire, qui doit la conduire en quatre à cinq mois du port péruvien de Callao jusqu'à la Polynésie. Première rameuse à avoir traversé l'Atlantique Nord, Maud Fontenoy, 27 ans, a commencé sa nouvelle traversée, au cours de laquelle elle compte parcourir quelque 4300 milles nautiques seule au milieu du Pacifique et sans l'assistance d'un bateau. Elle suit le sillage de l'explorateur norvégien Thor Heyerdahl, qui, avec cinq hommes, avait franchi le Pacifique en 1947 à bord de son radeau, le *Kon-Tiki*. Maud emporte d'ailleurs l'ouvrage d'Heyerdahl, parmi quelques livres et disques. La jeune femme, qui veut devenir la première femme à traverser le Pacifique à la rame, est partie à bord de son engin rouge et blanc de forme ogivale, long de 7,5 mètres et large de 1,6 mètre. AFP

## Indésirable à N. Y. à cause d'un passeport français...

LONDRES (d'après AFP) — Un avion de British Airways à destination de New York a dû faire demi-tour au milieu de l'Atlantique et revenir à Londres hier, les autorités américaines ne voulant pas de l'un de ses passagers voyageant avec un passeport français.

«Le vol 175, qui avait décollé de (l'aéroport londonien) Heathrow à 11 h 15, heure locale, a dû faire demi-tour alors qu'il était presque à mi-chemin, au-dessus de l'Atlantique, et revenir à Heathrow, à cause d'un passager que les autorités américaines ne voulaient pas sur leur sol», a indiqué un porte-parole de la compagnie britannique.

La police britannique a interrogé cet homme pendant deux heures hier, avant de le relâcher sans inculpation.

Ni British Airways, ni la police n'ont voulu préciser ce qui lui est reproché, ni sa nationalité.

«Un passager du vol 175 de BA, voyageant avec un passeport français, correspondait à une personne inscrite sur la liste des personnes interdites de voyager par avion. La sécurité intérieure (américaine) a établi le lien en vérifiant des données transmises après le décollage du vol de Londres», a indiqué un porte-parole de l'agence américaine pour la sécurité des transports.

L'agence «a été informée alors que l'avion était déjà en route» pour les États-Unis. «Par mesure de précaution, l'agence a demandé que l'appareil soit détourné sur l'aérodrome le plus proche», qui était Bangor, dans le Maine, indique l'agence.

«Mais BA a décidé que l'appareil retournerait à Londres», précise-t-elle.

«La liste des personnes interdites de voler identifie des personnes qui sont une menace pour l'aviation civile ou des passagers dont on pense qu'ils ont des liens avec le terrorisme», a déclaré cette porte-parole.

Le Boeing 747, qui avait 239 passagers à bord, a atterri à 17 h 30, heure locale, à Heathrow. Les passagers devaient repartir à 20 h.

## MENACES ERRATIQUES

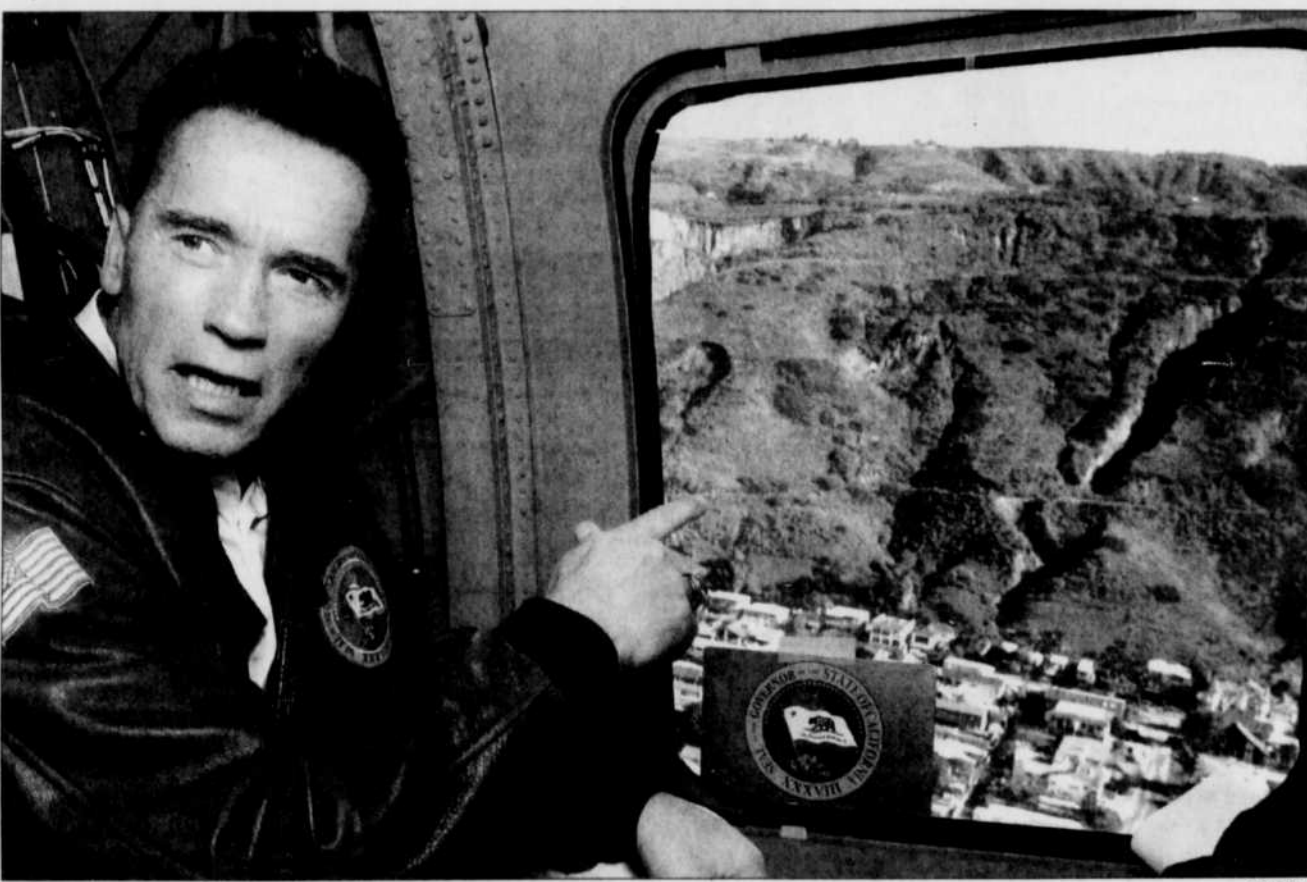
Des sources proches du dossier ont indiqué que le passager suspect ne semblait pas présenter une menace et que de nombreux avions ont déjà été déviés dans le passé sur ordre des autorités américaines.

Un avion de la compagnie Delta Airlines avait été ainsi dévié le 26 décembre sur un aéroport militaire de la Floride après la découverte par les autorités américaines d'une similitude entre le nom d'un passager et celui d'un terroriste recherché.

En novembre, un Boeing 777 d'Air France reliant Paris à Washington avait effectué une escale imprévue à Bangor, dans l'État du Maine, à la demande des autorités américaines qui souhaitaient interroger deux passagers.

En septembre, le chanteur folk britannique Cat Stevens, qui s'est converti à l'islam en 1977 et se fait appeler depuis Yusuf Islam, s'était vu refuser l'entrée sur le territoire américain pour des «raisons de sécurité nationale».

## ÉTAT D'URGENCE DANS LA CONCHITA CALIFORNIENNE



Les secouristes continuaient hier de chercher d'éventuels survivants à La Conchita, dans le sud de la Californie, où l'effondrement lundi d'un pan de montagne à la suite d'intempéries a fait au moins 10 morts et 12 disparus et 10 blessés. Depuis le 6 janvier, les pluies abondantes y ont provoqué la mort d'une vingtaine de personnes dans des coulées de boue, des glissements de terrain ou des accidents de voiture. Une des conséquences les plus spectaculaires des intempéries a eu lieu dans la petite localité de La Conchita, au bord du Pacifique, où l'effondrement d'un pan de montagne, lundi soir, a enseveli ou endommagé une trentaine d'habitants. Des témoins ont raconté qu'un torrent de boue charriant cailloux et rochers avait dévalé, provoquant l'effondrement d'une partie de la montagne. Le gouverneur de l'État, Arnold Schwarzenegger, ci-dessus, a déclaré l'état d'urgence après un survol de cette région californienne. AFP

## Qui paiera la caution de Pinochet ?

SANTIAGO (d'après AFP) — La Cour d'appel de Santiago a confirmé hier la décision du juge Juan Guzman Tapia d'accorder la liberté sous caution à l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet, mais ses avocats ont affirmé qu'il n'avait pas les moyens de la payer.

La libération de Pinochet, décidée à l'unanimité par les juges de la quatrième chambre de la Cour, ne deviendra en vigueur qu'une fois versée la caution fixée par le juge à 3500 \$US, selon des sources judiciaires.

La Cour d'appel est par ailleurs saisie d'une demande de classement des

poursuites contre l'ex-dictateur chilien pour les crimes de l'opération Condor (élimination d'opposants), déposée par ses avocats qui invoquent ses «problèmes de santé».

Cela fait une semaine qu'Augusto Pinochet est en état d'arrestation et assigné à résidence dans sa villa de Los Boldos, à 110 km à l'ouest de Santiago, en bordure du Pacifique. Pablo Rodríguez, chef de l'équipe des avocats du général retraité de 89 ans, affirme que son client ne peut se permettre de payer la caution. Il a annoncé l'organisation d'une collecte pour ce faire.

«Nous ne sommes pas en état de payer une caution aussi élevée. Nous devrions chercher parmi ses admirateurs et partisans qui peut nous prêter cet argent», a déclaré l'avocat.

Il a expliqué le manque de liquidités de Pinochet par le gel de ses comptes et de ses biens décidé en décembre par le juge Sergio Muñoz, qui enquête sur un possible «enrichissement illicite» sous son régime. Il a lancé ses investigations après la révélation le 15 juillet par une commission sénatoriale américaine de l'existence de comptes secrets de Pinochet aux É.-U.

## Raid allemand contre des aides d'Al-Qaida

■ BERLIN (AP et AFP) — Quelque 700 policiers allemands ont mené hier une vaste opération dans cinq régions allemandes visant une organisation islamiste soupçonnée d'aider des terroristes. Onze personnes ont été arrêtées sur la base de mandats et 11 autres soupçonnées d'être également impliquées ont été interpellées.

De la propagande islamiste ainsi que de faux passeports et de faux visas ont été découverts, selon l'un des responsables de l'enquête, l'inspecteur bavarois Gerhard Zintl.

Au total, 57 bâtiments ont été perquisitionnés, dont des appartements, des mosquées et des centres communautaires des régions de Bavière, de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie du Nord-Westphalie, de Hesse et de Berlin. Les opérations de police étaient

concentrées sur les villes d'Ulm, de Freiburg, de Francfort, de Dusseldorf et de Bonn.

Ces raids constituent le point culminant d'une longue enquête portant sur 20 personnes soupçonnées d'avoir organisé un réseau criminel basé à Ulm, dans le sud de l'Allemagne, selon les procureurs de Munich qui ont coordonné les opérations. Les suspects auraient collecté des fonds grâce à la contrebande et à la fabrication de faux

papiers pour «atteindre leurs buts idéologiques».

Ces suspects «ont fourni des faux papiers à des gens, rendant leur résidence illégale possible dans le pays et à l'étranger, et ont soutenu d'autres groupes». «En outre, ces suspects sont accusés d'avoir propagé leurs croyances dans la haine raciale et d'avoir recruté pour la guerre sainte.»

Les personnes interpellées sont âgées de 17 à 46 ans et sont originaires de l'Égypte, de la Tunisie, de l'Algérie, de la Libye, des Territoires palestiniens, du Maroc, de la Bulgarie et de l'Allemagne, ont précisé la police et le parquet. Cinq sont des femmes, et une personne est soupçonnée d'avoir fréquenté un camp du réseau ter-

riste Al-Qaida au Pakistan. Au total, 57 mosquées, boutiques de services téléphoniques ou appartements ont été perquisitionnés. La base du réseau se situe à Ulm (Bade-Wurtemberg), dont la mosquée est fréquentée par des islamistes soutenant le terrorisme, selon la police.

Le groupe ne porte pas de nom. Il est soupçonné d'être lié aux mouvements terroristes islamistes Al-Tawhid et Ansar Al-Islam.

Al-Tawhid (Unité) est lié au Jordanien Abou Moussab Al-Zarkaoui, haut responsable présumé du réseau terroriste Al-Qaida en Irak. Le groupe islamiste kurde irakien Ansar Al-Islam (Partisans de l'islam) est aussi lié à la mouvance d'Al-Qaida.

# L'EST ET LA CÔTE-NORD

SALLE DE SPECTACLES DE RIMOUSKI

## La souscription populaire porte ses fruits

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — À huit mois de l'inauguration de la salle de spectacles Desjardins-Telus de Rimouski, la campagne de financement a déjà atteint les trois quarts de son objectif initial de 1 million \$.

La vente symbolique des 900 sièges à 250 \$ l'unité devra à elle seule ajouter une somme totale de 225 000 \$, sans compter les nouvelles contributions corporatives d'ici la fin d'août. Six nouveaux donateurs viennent de déboursé une contribution de 75 000 \$.

« On ne veut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Il nous faut vendre, ces 900 sièges. Tant mieux si on peut dépasser notre objectif de 1 million \$ », a fait remarquer Gaston Desrosiers, président de la campagne de financement.

La salle, qui sera livrée vers la mi-mai, devrait être officiellement inaugurée à la fin d'août. Le coût de la salle devrait être contenu à 12,7 millions \$.

« Je ne suis pas inquiet. Notre plan de match financier est respecté. Même si nous n'avons pas eu les 800 000 \$ supplémentaires demandés au gouvernement fédéral, j'ai obtenu de ce même gouvernement 2 millions \$ pour le garage municipal que la Ville aurait dû, sans cela, ajouter à sa charge. Ce qui me donne une marge de manœuvre pour d'autres projets », avance Michel Tremblay, maire de Rimouski.

Québec a contribué pour 5,5 millions \$ au projet, le gouvernement fédéral 1,7 millions \$ et la Ville de Rimouski, 3,5 millions \$ par un emprunt à long terme.

Les travaux de construction de la salle Desjardins-Telus vont bon train. « Nous allons bientôt arriver, en mars et avril, à la partie scénographique de la construction. Nous aurons ensuite une période tampon de quelques mois pour le calibrage du son et de l'éclairage », précise Jacques Pineault, directeur du diffuseur rimouskois Spect'Art.

La salle de spectacles rimouskoise



Le maire Michel Tremblay dit ne pas être inquiet pour son projet de salle.

sera aussi la seule dans l'Est à être dotée d'une fosse d'orchestre. « Nous serons dans les standards scénographiques. La grande différence sera la fosse d'orchestre qui libérera la scène pour des spectacles d'opéra, par exemple », souligne Jacques Pineault.

Les équipements scénographiques permettront même de diffuser en direct la captation d'un spectacle. Quatre loges sont placées de chaque côté de la salle; le balcon comptera environ 250 des 900 sièges. La fosse d'orchestre accueillera 55 musiciens et peut être remplacée, le cas échéant, par des sièges supplémentaires.

Les vestiaires sont accessibles près de la salle, comme les services sanitaires et le bar; deux monte-personnes seront disponibles pour les personnes handicapées. Les loges des artistes voisinent un salon de briefing ou de repos.

La nouvelle infrastructure augmentera le nombre d'activités de diffusion de spectacles à Rimouski, que certaines troupes évitaient à cause de dispositifs scéniques qui ne saouvent plus les standards professionnels.

## La GRC ferme neuf de ses bureaux du Québec

### Les protestations et les pressions politiques des régions ont échoué

MARC LAROUCHE  
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — « Bonjour, on m'informe que votre détachement fermera ce vendredi, est-ce exact? » « Heu, vous êtes au bureau de Rimouski, monsieur. » Reflet d'une réalité très prochaine, hier, les appels faits au détachement de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) à Rivière-du-Loup étaient automatiquement transférés à Rimouski. C'était déjà assez pour apporter une réponse concrète à la question initiale.

La population de Rivière-du-Loup devra tourner la page sur une histoire qui dure depuis 72 ans. Dès lundi, les deux agents et l'employée civile en poste se rapporteront aux bureaux de Rimouski.

La GRC aura eu le dernier mot et a fermé 9 de ses 23 détachements au Québec, comme elle le voulait, sans se soucier des pressions politiques.

Dans les faits, il ne reste que le poste de Rivière-du-Loup à fermer. Les huit autres l'ont été progressivement durant les derniers mois.

Si le maire de l'endroit, Jean D'Amour, affirme que cette affaire est loin d'être finie, il ne peut s'empêcher d'ironiser.

« Le bureau de la ministre de la Sécurité publique, Ann Mc Lellan, la patronne de la GRC, n'était même pas informé ce matin (hier) de la décision du corps policier de fermer vendredi. C'est ridicule », dit celui qui est responsable de la formation de la coalition regroupant ses homologues de Baie-Comeau, des Îles-de-la-Madeleine, de Roberval, de Lac Mégantic, de Saint-Hyacinthe, de Joliette, de Granby et de Coaticook.

Ces derniers s'étaient rendus à Ottawa en décembre pour sensibiliser les députés et ministres fédéraux aux difficultés qu'ils éprouveront si

la GRC met fin à ses activités dans leurs régions.

L'opinion du Comité permanent de la justice, qui a adopté une motion demandant au gouvernement de faire modifier la décision de la GRC, de même que l'appui des députés des quatre partis fédéraux et du caucus des députés libéraux fédéraux du Québec, n'aura pas aidé le maire à faire renverser la décision du corps policier. « Les députés fédéraux et les maires, qui sommes allés parader à Ottawa, sommes-nous considérés comme des clowns? Nous avons la preuve que la GRC possède tous les pouvoirs et peut n'en faire qu'à sa tête. Aux élections fédérales, s'il y a un candidat de la GRC, je voterai pour lui. Sinon, je ne prendrai même pas la peine de me déplacer, puisque nous sommes tous considérés comme des guignols. La GRC se fout des décisions politiques. »

#### SANS COMMENTAIRES

« Aucun commentaire sur cet aspect », répond la caporale Marie Damian, de la GRC, qui répète que le mandat du corps policier sera mieux réalisé avec ce redéploiement d'effectifs.

« Les gens semblent avoir de la difficulté à percevoir ce qui se passe. Une enquête demande de 6 à 10 agents. À

Rivière-du-Loup, il n'y en a que deux. Il est donc impossible d'y réaliser une enquête », précise la porte-parole, qui demeure sans mots lorsqu'informée qu'il n'y a pas si longtemps, neuf agents étaient en poste à Rivière-du-Loup. « Si les effectifs y ont été réduits, c'est parce les besoins en enquêtes n'étaient pas là », finira-t-elle par lancer.

« Nous continuerons d'enquêter dans cette région, sauf que nos forces seront concentrées à Rimouski. Notre mandat concerne le crime organisé, le terrorisme, la jeunesse, les autochtones et la préservation de la sécurité nationale. Nous ne répondons pas aux appels 9-1-1, qui relèvent des policiers municipaux (sic) », dit-elle, ajoutant, sans préciser la manière, que ce n'est pas parce que le poste de Rivière-du-Loup est fermé que la GRC sera absente aux frontières américaines de Pôhénéga-mook par exemple.

Le maire de Rivière-du-Loup ne lance pas la serviette. « La sécurité du public est la priorité numéro un d'un maire et de conseillers responsables. Toute action devait être gelée jusqu'au 31 janvier. La GRC, avec la désinvolture, l'arrogance et le mépris qu'on lui connaît, essaie encore de nous prendre de vitesse. Pierre-Yves Borduas (le commandant de la GRC au Québec) vient rire de nous en plein jour toutes lumières allumées. Nous demandons à la ministre McLellan de réagir tout de suite. Elle doit comprendre que, ce faisant, elle ne s'ingère pas dans les affaires internes de la GRC. Il y a une différence fondamentale entre une enquête policière et un déploiement d'effectifs. » La coalition des neuf maires se rencontrera la semaine prochaine. La réorganisation des bureaux de la GRC touche 21 des 800 travailleurs que compte le corps policier fédéral.

# LE GRAND SOLDE SEMI-ANNUEL

NE PAYEZ AUCUN INTÉRÊT AVANT  
**JANVIER 2008**  
AVEC 36 VERSEMENTS ÉGAUX\*  
OU NOUS PAYONS LA TPS POUR VOUS

EN PLUS

RABAIS DE **20% À 60%** ET PLUS  
SUR PLUS DE 1 000 000\$ DE MARCHANDISES  
SPÉCIALEMENT IDENTIFIÉES



Lit - grand format 36 vers.\*  
1 249 27,99/mois



Table, 4 chaises 36 vers.\*  
995\$ 22,99/mois



Table, 4 chaises 36 vers.\*  
1 095\$ 24,99/mois



Table, 4 chaises 36 vers.\*  
1 589\$ 1 349\$ 30,99/mois



Table, 4 chaises, 2 fauteuils 36 vers.\*  
2 495\$ 55,99/mois



Lit grand format 36 vers.\*  
695\$ 15,99/mois



Lit grand format 36 vers.\*  
795\$ 17,99/mois



Lit grand format 36 vers.\*  
1 295\$ 28,99/mois



Lit grand format 36 vers.\*  
1 495\$ 33,99/mois



Élément audio-vidéo 36 vers.\*  
1 195\$ 26,99/mois



Élément audio-vidéo 36 vers.\*  
1 695\$ 37,99/mois

CONTEMPORAIN  
18, rue Courcellette  
Québec

ROCHE-BOBOIS  
9, rue Courcellette  
Québec

LA GALERIE  
DU MEUBLE  
DÉCORATION INTÉRIEURE

681-0171 • 1 800 463-2277 • lagalerieforme.com

CLASSIQUE  
1215, boul. Charest O.  
Québec

LA-Z-BOY  
Classique  
1221, boul. Charest O.  
Contemporain  
10, rue Courcellette  
Québec

\*Plan de financement 36 versements égaux sans intérêt - les mensualités incluent les taxes et un acompte de 30%. Effectif à compter de la date d'achat. Conditionnel à l'approbation du crédit. Conditions en magasin.

## ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER  
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR  
 Directeur de l'Éditorial PIERRE-PAUL NOREAU  
 Directeur de l'Information FRANÇOIS BOURQUE

## Aide incomplète



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Pierre Reid a eu beau présenter hier un programme de remboursement proportionnel au revenu pour les étudiants qui ont contracté une dette, son initiative ne peut faire oublier la bourde que son gouvernement a commise en réduisant de 103 millions \$ les bourses d'études, affectant et risquant ainsi d'éloigner de l'enseignement supérieur les élèves de milieux plus modestes.

Si innovateur et si unique soit-il au Canada, le programme de remboursement proportionnel reste incomplet pour que le Québec puisse prétendre que les rêves et les ambitions d'aucun jeune, quel que soit son milieu d'origine, ne seront réduits par la crainte de s'endetter trop lourdement. Les conditions de remboursement sont certes quelque peu facilitées avec le projet du ministre. Mais le problème de fond demeure le même : les étudiants les plus pauvres doivent payer plus pour étudier et se former au Québec.

Le ministre de l'Éducation promet bien sûr une « réinjection massive d'argent » dans le régime d'aide financière. La façon dont il a compris et défendu ce dossier depuis son arrivée nous incite cependant à la plus grande prudence.

Pour élaborer le dernier budget, M. Reid et ses collègues ont fait preuve d'une incompréhension et de beaucoup de cynisme à l'égard des étudiants de milieux modestes. Pour observer leur promesse de maintenir le gel des frais de scolarité, ils ont préféré convertir des bourses en prêts, venant ainsi alourdir le fardeau des plus démunis, plutôt que de solliciter un petit effort de tous les étudiants.

En faisant un tel choix, le gouvernement Charest allait à l'encontre d'avis d'experts soutenant qu'il est important que le Québec bonifie l'aide aux étudiants et veille à assurer l'accessibilité aux études. Le comité consultatif sur l'accessibilité aux études, la commission parlementaire sur le financement des universités et le Conseil supérieur de l'éducation ont tous fait des recommandations en ce sens. En vain.

Pour corriger son erreur, reconnue même par les jeunes libéraux, le gouvernement Charest a demandé cet automne au Conseil permanent de la jeunesse de faire une étude. Plus qu'un éclairage différent comme le prétend le ministre, il faut surtout y voir une façon de sauver la face, de gagner du temps et d'apaiser la colère des étudiants. La preuve, avant même que le Conseil ne dépose une seule page de son rapport, M. Reid répétait hier qu'il y aura un réinvestissement « massif » dans l'aide financière.

Le programme de remboursement proportionnel au revenu de M. Reid représente un investissement de 22 millions \$ la première année, et de 60 millions d'ici 2015. En une seule année, Québec a économisé 103 millions \$ sur le dos des élèves les plus pauvres. Le compte n'y est pas. Les étudiants sont jeunes, Monsieur le ministre, mais ils ne sont pas dupes.

## L'avertissement



Jean-Marc Salvé

JMSalvet@lesoleil.com

Le président de la Commission d'enquête sur le scandale des commandites a commis un faux pas. Il s'est laissé aller à des commentaires inopportuns. Mais attention : John Gomery n'a franchi aucune ligne rouge. Il n'a pas à se recuser.

Par nature, un feuilleton politique vit de ses rebondissements. L'enquête publique sur le scandale des commandites fournit régulièrement l'occasion de s'en rappeler. Mais personne n'aurait pu prévoir que c'est John Gomery lui-même qui ajouterait du piment au scénario !

C'est lors d'une entrevue accordée à plusieurs médias peu avant Noël que l'éminent magistrat s'est avancé au bord du précipice. Il a déclaré qu'il était « impossible de ne pas aimer Chuck Guité », un personnage trouble apparu jusqu'ici comme l'architecte du scandaleux programme. John Gomery a ajouté que l'ancien haut fonctionnaire « est un charmant galopin qui avait envoié son ministère ». Il a estimé que le rapport qu'il allait produire pourrait être « très nuisible » pour la carrière de certains, encore plus dans le contexte d'un gouvernement minoritaire...

Les juges doivent être davantage présents sur la scène publique. Cela ne fait aucun doute. Ils ne peuvent plus s'emurer dans le même silence que leurs prédécesseurs. Aujourd'hui, les magistrats peuvent et doivent prendre la parole publiquement. Mais ils ne doivent pas le faire au beau milieu des audiences qu'ils président (ou alors avec d'innombrables précautions). John Gomery s'est aventuré sur un terrain très glissant.

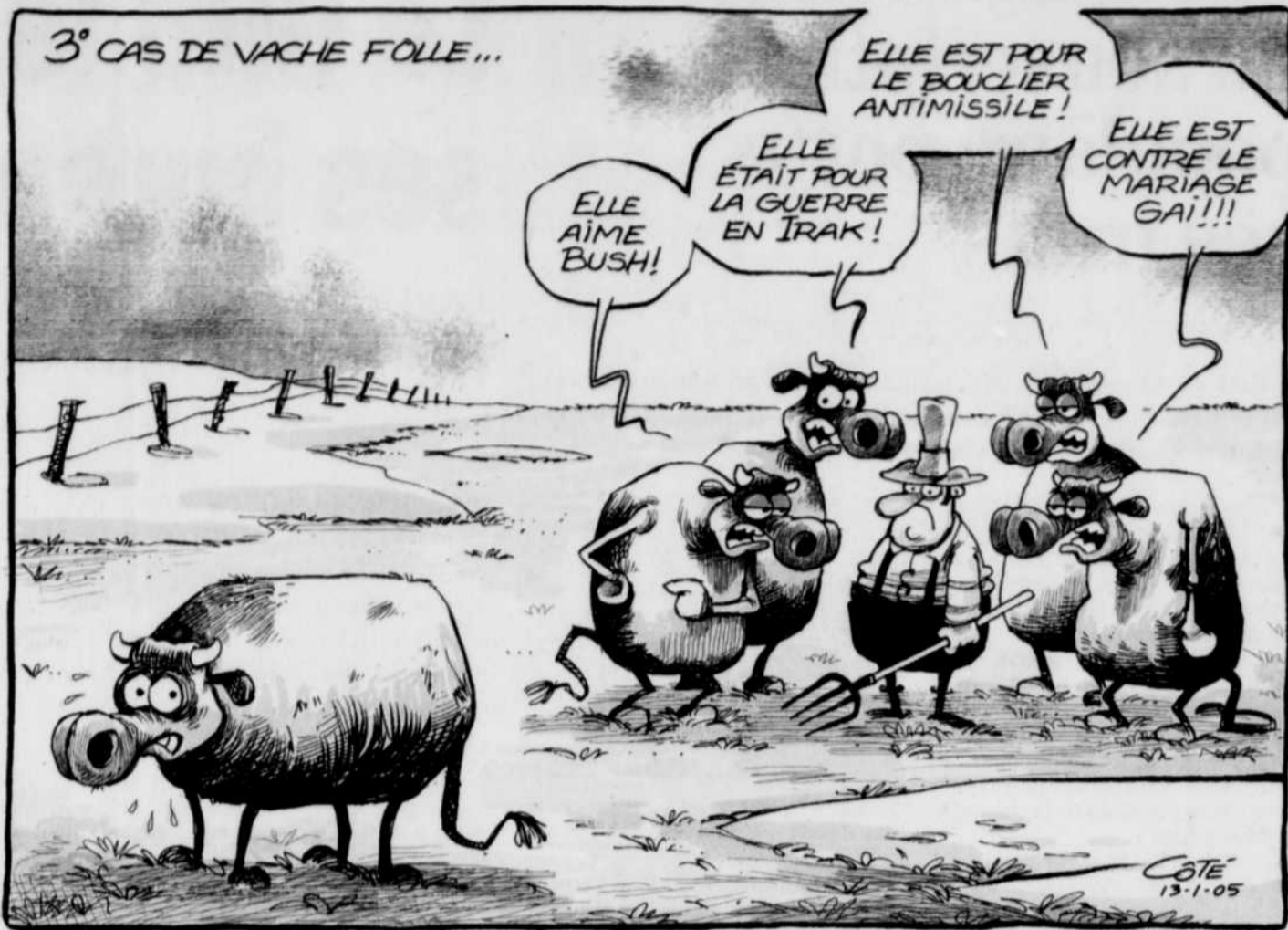
Malgré tout, l'avocat de l'ex-premier ministre Jean Chrétien et celui de son ancien adjoint, Jean Pelletier, ont sombré dans l'excès en parlant de partialité et en laissant entendre qu'ils pourraient exiger la récusation du magistrat.

Il existe au moins trois bonnes raisons de tuer dans l'œuf une pareille menace. La première concerne directement les avocats en colère : il n'est pas dans leur intérêt de formuler une telle requête. Leurs clients auraient l'air de vouloir se défilier.

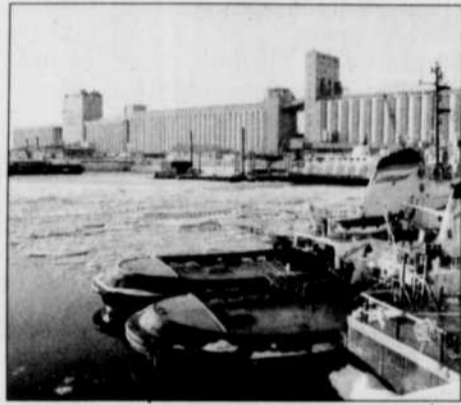
Ce qui est beaucoup plus grave, c'est qu'une éventuelle demande de récusation amplifierait la crise de confiance entre le monde politique et la population en général. Il ne faut pas oublier que le programme de visibilité d'Ottawa et le détournement de fonds auquel il a donné lieu a beaucoup fait pour alimenter cette crise. Pas besoin de jeter de l'huile sur le feu.

Enfin, et c'est l'élément fondamental, il est faux de prétendre que le juge Gomery a déjà tiré les conclusions de l'enquête qu'il préside. Il n'y a absolument rien dans ses propos pouvant étayer cette affirmation.

En dénonçant la prétendue partialité du juge, les avocats de Jean Chrétien et de Jean Pelletier ont surtout voulu préparer le terrain à la comparaison de leurs clients. Ils ont commencé à établir leur rapport de force.



## CARREFOUR DES LECTEURS



ARCHIVES LE SOLEIL, STEVE DESCHÉNES  
 Les installations portuaires, tant au Foulon que sur les quais de la Bunge, sont sous-utilisées.

## Freiner l'expansion du port de Québec

Encore une fois, le pdg du port de Québec, Ross Gaudreault, nous ramène son projet d'expansion du port sur les battures de Beauport alors que toute la communauté se mobilise pour obtenir l'accès au fleuve et un développement durable dans la baie de Beauport.

Alors que j'étais conseiller de Beauport, je me suis levé lors des audiences du BAPE pour démontrer, à la face même de M. Gaudreault, qu'il n'utilisait pas à pleine capacité les installations existantes, lui faisant remarquer qu'il avait abandonné toute expansion sur la rive sud du fleuve. Les données du vérificateur du port de Québec confirmaient la sous-utilisation des installations portuaires tant au Foulon que sur les quais de la Bunge. Une récupération des silos à grain non utilisés serait d'ailleurs souhaitable, car le dédoublement des installations ferroviaires dans les Rocheuses a fait diminuer considérablement le volume de blé qui transite par le port de Québec. L'utilisation de deux quais de transbordement, pendant les deux ans de construction des plates-for-

mes de forage par la Davie, n'avait d'ailleurs pas nui au trafic portuaire. M. Gaudreault devrait gérer de façon optimale ses installations avant de se lancer dans un projet d'expansion mégalomane. J'appuie le projet de développement récréotouristique de la baie de Beauport et je demande aux autorités fédérales de rétrocéder la propriété de la partie de la berge utilisée à cette fin afin que l'accès au fleuve soit une réalité.

Fernand Trudel  
 Ex-conseiller  
 Beauport

## La ville chez le diable !

(À la direction du Carnaval de Québec)

Je trouve vraiment déplorable le thème développé cette année pour un organisme qui implique toute la famille. Tout d'abord, il y a Bonhomme qui invite Lucifer et ses suppôts à mettre le feu au Carnaval de Québec (!)... Ensuite, M. le maire remet la clef de la Ville à Bonhomme. Aussi bien tout de suite envoyer la ville chez le diable ! Que l'on décide d'envoyer le Carnaval de Québec chez le diable, pour ma part, cela ne me dérange pas du tout. Mais que la Ville de Québec lui soit donnée sous l'emblème d'une clef, oui cela me déplaît au plus haut point car je suis résidente de cette ville et j'en suis fière, mais ce changement d'administration me dérange.

Francine Fournier  
 Québec

## Un candidat jeune demandé

Pourquoi est-ce que tous les présents choix à la mairie de la Ville de Québec sont de vieux politiciens recyclés au goût du jour ? Pourquoi sont-ils tous dans la quarantaine et essaient-ils de nous faire croire qu'ils sont jeunes et savent ce que la nouvelle génération veut, ce dont elle a besoin ? Nous avons besoin d'un « vrai » jeune, de quelqu'un de dynamique qui désire travailler pour la population.

Quelqu'un qui ne veut pas voler notre argent ni dépenser frivolement l'argent des contribuables. La Ville a besoin de sang neuf, de quelqu'un qui provient pour une fois de la classe moyenne, qui comprendra enfin les problèmes des travailleurs. Nous sommes fatigués de ces politiciens qui sont tous issus d'un milieu aisé, où l'argent et les titres règnent. Ces gens ne connaissent pas « le vrai monde », ils ne l'ont jamais vu de près. Assez de ces avocats prêts à vendre leur mère pour plaire à un ami politicien. Nous voulons simplement un « vrai » jeune honnête, travaillant, à l'écoute de la population. Est-ce trop demander ?

Agnès Cantin  
 Beauport

## Le vote à 16 ans, n'importe quand !

Moi j'ai 13 ans et si dans trois ans je pourrai voter, j'irai sans aucun doute. Je suis convaincu que si les jeunes allaient aux urnes à 16 ans, ils s'intéresseraient bien davantage à la politique. Dès notre plus jeune âge, bien des questions nous concernent, comme c'est le cas de l'augmentation des périodes d'éducation physique en classe, par exemple : il s'agit d'un débat politique, nous devrions pouvoir prendre position. L'aide aux devoirs, voilà un autre débat qui nous touche et dont parleront les candidats.

Samuel Poulin  
 Sainte-Justine de Bellechasse

D'AUTRES LETTRES à l'adresse suivante dans la section Opinion des lecteurs :  
<http://lesoleil.cyberpresse.ca/>

## @ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Les étudiants ont-ils raison d'exiger plus du ministre de l'Éducation, Pierre Reid ?

ÉCRIVEZ-NOUS à [opinion@lesoleil.com](mailto:opinion@lesoleil.com) Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

## COMMENTAIRE

## Comparer des pommes avec des pommes

Yvon Fortin

Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

(À Gilbert Leduc, LE SOLEIL, 4 décembre 2004)

La méthodologie de l'Institut de la statistique du Québec repose sur la comparaison de la rémunération accordée à des emplois semblables. Cette méthode d'appariement permet de comparer les responsabilités, les tâches et les exigences des emplois, donc des pommes avec des pommes. Cette notion centrale justifie les choix effectués par l'Institut, en consultation avec les parties prenantes à la négociation dans l'administration québécoise.

La comparaison vise les emplois suffisamment représentés autant dans l'administration québécoise que sur le marché des autres salariés québécois. Les emplois d'infirmiers et d'enseignants ne sont donc pas inclus dans la comparaison, le gouvernement du Québec en étant l'employeur principal.

De la même façon, certains emplois du secteur privé n'ont pas de comparables dans l'administration québécoise. Enfin, vous mentionnez une comparaison souhaitée par un de vos lecteurs, soit celle d'un policier avec un gardien d'édifice.

L'Institut ne procéderait jamais à ce type de comparaison directe, les responsabilités et les exigences de ces deux emplois étant trop différentes.

Avec quelle taille d'organisation l'administration québécoise devrait-elle se comparer ? Cela fait partie de nos réflexions pour l'amélioration continue de nos méthodes. Au cœur de ce questionnement, revient encore la notion de comparabilité des emplois, force indéniable de l'approche de l'Institut. Or, plus la taille de l'établissement est petite, moins on a de chance de retrouver un emploi similaire à ceux que l'on retrouve dans l'administration québécoise.

Il n'est pas dans le mandat de l'Institut de se positionner quant aux résultats de la comparaison ainsi que de choisir les marchés de comparaison sur lesquels s'appuient les politiques de rémunération du gouvernement. Il serait étonnant que la comparaison se fasse avec des employeurs offrant de piètres conditions de travail et qui ne respectent pas les normes minimales. Par ailleurs, à partir d'une comparaison dans les établissements de 200 employés et plus, le gouvernement peut se positionner selon ses choix stratégiques. De plus, une ventilation des résultats selon la distribution des

écarts pourrait éventuellement permettre aux parties impliquées à la négociation d'approfondir les résultats de la comparaison actuelle.

La qualité des données est au cœur de nos travaux. C'est pourquoi l'Institut émet certaines réserves quant à l'utilisation pour les fins de la comparaison de données agrégées sur la rémunération hebdomadaire moyenne des travailleurs selon la taille des établissements. Ces moyennes hebdomadaires incluent des bassins d'emplois et de statuts qui varient d'un secteur à un autre. Ainsi, un secteur utilisant plus d'employés à temps partiel aura une rémunération hebdomadaire plus faible qu'un autre. De la même façon, les moyennes sont affectées par le type d'emplois et de professions présents dans les secteurs. Que comparons-nous au juste avec ces moyennes ?

Effectuer une comparaison de rémunération peut sembler au départ un exercice relativement simple. Cependant, chaque choix méthodologique comporte ses propres limites, que l'Institut s'efforce de toujours mentionner. LISQ utilise des méthodes rigoureuses d'enquête et de traitement des données, ce qui lui permet de publier des résultats fiables sur la comparaison des 59 emplois r

## OPINIONS



## Le cœur de Marc LeFrançois

Michel VASTEL MVastel@lesoleil.com

Je ne sais pas ce qui est le pire... Que Jean Chrétien et son directeur de cabinet, Jean Pelletier, par l'intermédiaire de leurs avocats, osent servir une leçon de morale à Sheila Fraser et à John Gomery? Ou que l'importance donnée à cette escarmouche escamote le témoignage de Marc LeFrançois, ancien président de VIA Rail?

Les avocats David Scott et Guy Pratte ont, comme on dirait, « du front tout le tour de la tête ». Mais ils sont payés pour cela. À même nos impôts d'ailleurs. Ce n'est pas tous les jours que des avocats se permettent d'engueuler un juge — au point de lui arracher des excuses! Mais ils ne risquaient rien: John Gomery n'est PAS un juge lorsqu'il préside la Commission d'enquête sur le Programme des commandites et les activités publicitaires. Il l'avait lui-même précisé, le 7 mai 2004: « La Commission n'a pas pour objectif de tenir un procès ou de se prononcer sur la responsabilité civile ou criminelle d'individus ou de groupes particuliers... »

Certes, le « commissaire » s'est un peu laissé aller dans ses entretiens avec quelques journalistes à la mi-décembre. Contrairement à ce qu'ont affirmé les avocats qui déplorent son comportement, M. Gomery n'a pas créé un précédent: tous les présidents de commissions d'enquête se permettent des commentaires pour secouer l'engourdissement propre à toutes les commissions et faire tomber quelques morceaux supplémentaires de vérité.

« Il est évident que le public a un intérêt certain et, j'ajouterais, légitime à ce que la lumière soit faite », a dit M. Guy Pratte. Tout le monde

est d'accord avec cela. Mais alors, pourquoi M. Chrétien, alors premier ministre du Canada, a-t-il pris des dispositions pour que le rapport de la vérificatrice générale, qui lui avait été remis, ne soit pas déposé à la Chambre des communes, ni rendu public, avant son retrait de la politique?

MM. Chrétien et Pelletier se sont étonnés que le juge Gomery « n'aime pas se faire mentir ». Si ces deux acteurs importants de l'affaire des commandites n'ont rien à cacher, qu'ont-ils à craindre de cette remarque? Bien sûr, ils n'aiment pas que le juge ait trouvé l'ancien directeur du Programme des commandites un « voyou sympathique... » Veulent-ils dire que leur homme de main, celui qu'ils ont chargé de cette opération de propagande et à qui ils ont accordé de hâtives promotions, ne serait qu'un « ignoble escroc »?

Mais assez de discours sur ce désagréable exercice d'intimidation d'un juge par deux témoins qui n'ont pas encore comparu devant lui car, arrivé au 435<sup>e</sup> mot de cette chronique — sur un millier —, je tomberais dans le travers que j'ai déploré au début, à savoir qu'on risque d'occulter un témoignage important...

M<sup>me</sup> Fraser ne fait pas mystère que son enquête n'a fait que confirmer les soupçons suscités par les enquêtes du quotidien *The Globe & Mail*. Elle m'a cependant raconté, en décembre, qu'une contribution importante de ses enquêteurs fut de mettre à jour le rôle que les maîtres politiques de l'époque — Jean Chrétien, Jean Pelletier et d'autres — ont fait jouer

aux sociétés d'État, véritables « machines à blanchir » l'argent de la propagande fédérale au Québec. Pour cacher l'ampleur de dépenses illégitimes, on a fait transiter les sommes par des intermédiaires comme VIA Rail, échappant ainsi à tout contrôle du Parlement. [De surcroît, c'étaient des agences privées qui assuraient le transfert des fonds, prélevant au passage des commissions injustifiées... Mais de cela, on parlera en mars.]

Le témoignage de Marc LeFrançois, à cet égard, était important. L'homme n'est ni un escroc, ni un de ces politiciens propulsés à la direction d'une importante société sans autre mérite que d'avoir bien servi le parti. L'homme avait réussi en affaires au point où aucune nomination politique ne pouvait acheter sa loyauté. C'est plutôt lui qui, après avoir servi le Parti libéral du Québec et le Parti progressiste conservateur du Canada, a sorti quelques députés et ministres — Michel Côté en particulier — de sérieux embarras. Et Marc LeFrançois — tout comme sa femme d'ailleurs! — sont des passionnés de la politique. Et alors?

LeFrançois et ses acolytes de la région de Québec — Jacques Blanchard et Jean Sirois — étaient des honnêtes gens dont le seul péché fut d'aider Brian Mulroney et Robert Bourassa à préparer le Canada et le Québec au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce que le témoignage de l'ancien président de VIA Rail a démontré, c'est qu'un président de société d'État obéit aux ordres venus d'un bureau de premier ministre. [Si, en plus, ses maîtres politiques lui expliquent qu'il s'agit

aussi de « sauver le Canada », alors LeFrançois va obéir avec enthousiasme!]

VIA Rail était alors, au début des années 90, une entreprise sur la voie du redressement. Son association avec un documentaire sur Maurice Richard, produite par un journaliste de talent comme Robert Guy Scully, se justifiait tout à fait dans une perspective de mise en marché. La seule erreur que les dirigeants de VIA aient commise est d'avoir confié à des amateurs doublés de « sympathiques filous », comme dirait le juge Gomery, la publication du magazine VIA. Le seul intérêt de cette mauvaise pièce de journalisme était de m'endormir au cinquième kilomètre quand je m'embarquais pour un voyage de deux ou trois heures!

Le juge Gomery a semblé plutôt sympathique au témoin LeFrançois, sans doute parce que les larmes qui montaient parfois aux yeux de l'ancien président de VIA traduisaient le désarroi d'un honnête homme dont la seule faute est d'avoir été au mauvais endroit — à la tête d'une société d'État au mauvais moment — une crise politique qui justifia soudain tous les moyens, même les plus antidémocratiques.

« Je sais fort bien que cette enquête risque de ternir la réputation de certaines personnes. Or, la réputation est la chose la plus précieuse au monde », avait dit le juge Gomery, le 7 mai 2004. Marc LeFrançois n'avait rien à craindre des audiences de lundi et hier. Mais Jean Chrétien et Jean Pelletier ont plutôt donné l'impression de se débattre comme... des diables dans un bémolier!

## ANALYSE

## Troisième cas de vache folle: « Il faut déjà s'organiser pour la prochaine crise »

Sylvain Charlebois

Professeur adjoint à la faculté d'administration de l'Université de Regina, l'auteur est chercheur en distribution et sécurité alimentaire, Fellow de l'Institut des politiques publiques de la Saskatchewan

C'est la consternation au sein de la filière bovine canadienne. Comble de malheur, un troisième cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) vient d'être découvert au sein d'un troupeau albertain, et plongeant, du même coup, l'industrie au cœur d'une incertitude délétaire. C'est le deuxième cas en deux semaines au Canada et les Américains se sont sentis contraints de dépêcher une équipe de spécialistes au Canada pour examiner les circonstances de cette découverte. En effet, l'élément primordial de ce nouvel incident, qui étonne bien des observateurs, c'est l'âge de la bête atteinte. L'animal infecté est né en mars 1998, soit quelques mois après l'interdiction de nourrir des ruminants au moyen de farines animales — en vigueur depuis 1997. À regret, pour les producteurs bovins, ce diagnostic n'est peut-être qu'un signe avant-coureur de véritables écueils stratégiques à long terme.

## UN LANGAGE RASSURANT...

Depuis le début de cette crise, certaines parties impliquées s'en sont bien sorties, d'autres moins. D'abord, au Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Agroalimentaire Canada s'acharnent à tenir un discours appuyé sur des données vérifiées, mesurées, amassées de façon méthodique et suivant les règles irréfutables de l'art. Ces agences fédérales, dirigées principalement par des vétérinaires scientifiques, entretiennent un lien étroit avec les médias et le public, tout en tenant un langage savant et rassurant. Or, la science, un dispositif de persuasion souvent utilisé en commer-

ce international, n'est assurément pas une arme de guerre contre les embargos. La nature politico-économique de la présente crise de la vache folle doit mener les parties impliquées à employer des tactiques diplomatiques qui conduisent à un dialogue transparent soutenant la cause canadienne. Les Américains l'ont bien compris, et le *flip-flop* de la vache américaine/canadienne, le 23 décembre 2003, date où le premier cas américain d'ESB fut déposé, en est une preuve éclatante.

## IMPACT INCERTAIN AUX ÉTATS-UNIS

Puis, du côté américain, nous avons le puissant United States Department of Agriculture (USDA). De toute évidence, ce troisième cas d'ESB au Canada arrive à un moment inopportun pour l'USDA. Son orientation sera, sous peu, assurée par un nouveau secrétaire à l'Agriculture, l'ancien gouverneur républicain du Nebraska Michael Johanns. Cet ancien gouverneur d'un État américain, dont la filière bovine est l'une des plus importantes, a annoncé malgré tout qu'il permettrait de nouveau le transfert des bovins vivants de moins de 30 mois entre le Canada et les États-Unis à partir du 7 mars prochain. Ainsi, seuls les plus vieux animaux seront encore paralysés à la frontière. Cette mesure inclut, évidemment, les vaches laitières de réforme. Reste à savoir si ce nouveau cas d'ESB influencera sa décision de lever l'embargo sur le bœuf.

Cette annonce, néanmoins, ne fait pas l'unanimité au sein d'un pays où les litiges se retrouvent souvent devant les tribunaux. Le nouveau secrétaire à l'Agriculture sera vraisemblablement exposé à l'effort d'un lobby déterminé. En premier lieu, les sénateurs Kent Conrad et Henry Waxman, respectivement du Dakota du Nord et de la Californie, revendiquent, du nouveau dirigeant de l'USDA, de réviser sa décision et d'entreprendre une enquête formelle sur l'état des systèmes de sécurisation alimentaire canadiens, et le troisième cas d'ESB canadien sur une bête née en 1998 peut devenir un problème important.

## LES ÉTATS-UNIS SONT DE GRANDS PRODUCTEURS

En deuxième lieu, le puissant lobby américain de l'industrie bovine américaine, le R-Calf, qui poursuit actuellement l'USDA pour sa décision de rouvrir les frontières au bœuf canadien, estime que la nomination d'un Nébraskois peut servir leur cause. Sans doute, mais il ne faut pas omettre que l'enjeu est considérable chez nos voisins du sud, puisque les États-Unis sont le deuxième plus grand exportateur, après l'Australie, de produits bovins au monde, étant responsables de plus de 17% des exportations nettes. De plus, les Américains sont les plus grands importateurs de bœuf sur la planète, avec près de 25% des importations nettes.



Malgré un troisième cas d'ESB, l'embargo sur le bœuf devrait être levé. Non pas en raison de la qualité supérieure de nos produits bovins ou de nos astuces politiques, mais bien parce que les conditions viennent à point nommé pour les Américains.

En effet, plusieurs observateurs s'entendent pour dire qu'il serait étonnant que l'USDA change sa décision de lever l'embargo sur le bœuf canadien, puisque les Américains eux-mêmes sont victimes d'embargos sur leur propre bœuf depuis décembre 2003. Sachant que la découverte éventuelle d'un deuxième cas américain d'ESB est plus que probable, l'USDA tente, en vain, de montrer l'exemple et d'éviter que les pays qui transigent avec les États-Unis se servent de ce prétexte pour rétablir un embargo sur les produits américains. Néanmoins, les politiques de l'USDA peuvent possiblement varier après le 20 janvier, une fois Michael Johanns et son équipe en poste.

## IMPACT DU HUARD

Hormis que la montée récente de notre dollar canadien rend notre produit moins désirable, surtout dans le cas du bœuf où les Américains cherchent à ajouter de la valeur à notre matière première et, ensuite, exporter un produit transformé. Depuis le 20 mai 2003, lorsque les Américains émettaient l'embargo, la valeur du huard a crû de près de 15% par rapport à la devise américaine. Mais, à brève échéance, les Américains sont visiblement en manque de stock (Tyson Foods ayant récemment cessé ses activités dans quatre grandes usines américaines, faute d'approvisionnement) et doi-

vent rechercher du bétail pour satisfaire leurs besoins de transformation face à l'éminent lancement des lucratifs échanges américano-japonais, où 2,2 milliards \$CAN de produits bovins américains sont exportés annuellement. Dernièrement, ces transformateurs ont intensifié leurs représentations auprès de Washington afin de s'assurer que l'embargo sur les produits canadiens soit réellement levé.

## PRIX DE CONSOLATION OU COUP DE CHANCE ?

Sans reste, l'embargo sera révoqué le 7 mars prochain, non pas en raison de la qualité supérieure de nos produits bovins ou de nos astuces politiques, mais bien parce que les conditions viennent à point nommé pour les Américains. Joli prix de consolation. Entre-temps, au Canada, nous ne continuons de contrôler qu'un échantillonnage marginal de bêtes pour l'ESB, les farines carnées sont toujours accessibles aux malfaiteurs et les mesures de contrôle sont inadéquates; pourtant, nos connaissances scientifiques sur les maladies de l'ESB et sur la maladie de Creutzfeldt-Jacob, la variante humaine de l'ESB, sont évidentes et bien documentées. Malgré tout, des mécanismes, au Canada, doivent maintenant voir le jour afin d'apprendre davantage sur cette maladie — dans la seule intention de mieux situer les paramètres de sé-

curité alimentaire —, et d'assurer une meilleure fluidité des échanges commerciaux à travers le globe.

## UN PRIX À PAYER

Dorénavant, la découverte de nouveaux cas d'ESB au Canada est inévitable, et l'industrie se doit d'accepter que l'ESB fasse maintenant partie de la normalité opératoire de l'agriculture moderne. Jadis, l'industrie bovine a fait le choix lucide d'offrir des farines carnées à des ruminants, et après l'Angleterre, le Japon, la France et d'autres, c'est maintenant au tour du Canada d'en payer le prix. Quoi qu'il en soit, une crise nous mène généralement vers une évolution durable, voire souhaitable, pour l'ensemble des consommateurs canadiens et étrangers. Dans le cas de la crise de l'ESB, le fantasme collectif sur la réouverture des frontières, qui dure maintenant depuis 20 mois, nous a menés vers des modifications de politiques publiques accessoires en matière de sécurité alimentaire. L'optimisme récemment créé par l'annonce de l'USDA, sur la réouverture des frontières pour le bœuf canadien, doit laisser place à une mouvance générale de changements fondamentaux relativement à la sécurisation alimentaire de notre chaîne d'approvisionnement. Dans l'immédiat, il faut déjà s'organiser pour la prochaine crise.



Le ministre fédéral de l'Agriculture, Andy Mitchell, aura beaucoup à faire dans les prochains mois pour favoriser un dialogue transparent soutenant la cause canadienne.

Vous êtes éligible à chaque semaine pour devenir finaliste (Billets cumulatifs).

Un client Tanguay  
gagnera  
**1000000\$**  
en argent comptant  
(non-imposable)

# Magasinez chez Tanguay et devenez MILLIONNAIRE



qualité  
**idéal**

Épargnez  
**160\$**

Courant: 2959,99\$

**2799<sup>99</sup>**  
**77<sup>77</sup>** 6 mcx  
/36 mois

Ens pied en sus

Courant: 899,99\$

Sofa  
**859<sup>99</sup>**  
**23<sup>89</sup>** / 36 mois

Causeuse  
**799<sup>99</sup>**  
**22<sup>22</sup>** / 36 mois



Ensemble sofa et fauteuil  
**1299<sup>99</sup>\$**  
2 mcx  
**36<sup>11</sup>** / 36 mois

Cuir  
véritable

PRIMO  
INTERNATIONAL

Fauteuil  
**439<sup>99</sup>**  
Courant: 499,99\$  
**12<sup>22</sup>** / 36 mois

Épargnez  
**100\$**

**899<sup>99</sup>**  
**25<sup>00</sup>** 5 mcx  
/36 mois

Chaise Capitaine en sus

Courant: 999,99\$



HAMILTON & SPILL

Livraison et service  
gratuits  
à la grandeur de la province

**TANGUAY**

FINANCEMENT  
accord D  
Desjardins

WWW.TANGUAY.CA  
Magasinez en ligne

LES SAULES  
4875, boul. de l'Oratoire  
(418) 871-4411  
1 800 563-4411

BEAUPORT  
777, rue Champlain  
(418) 666-4411  
1 800 563-4282

LÉVIS  
5720, boul. Étienne-Boisjoly (angle Kennedy)  
(418) 833-4511  
1 800 563-4511

SAINT-GEORGES DE BEAUCE  
8865, boul. Laurin  
(418) 226-4411  
1 877 295-4411

RIMOUSKI  
822, boul. Sainte-Anne, Route 132  
(418) 725-4411  
1 800 463-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP  
245, Mont-de-Ville  
(418) 867-4711  
1 800 510-4711

TROIS-RIVIÈRES  
2280, boul. des Rivières  
(819) 373-1111  
1 800 465-2200

CHICOUTIMI  
1380, boul. Talbot  
(418) 698-4411  
1 800 363-4711

Ce concours est ouvert à tous les clients de 18 ans et plus qui feront un achat minimum de 100\$ ou plus entre le 3 janvier et le 27 février 2005. Une participation sera remise avec chaque tranche d'achat de 100\$ effectué durant les dates de la promotion dans tous les Ameublements Tanguay et Tanguay Électronique (non valide sur les achats antérieurs). «La vente du Million» débute le 3 janvier 2005 et se termine le dimanche 27 février 2005 à 17 heures dans les huit (8) Ameublements Tanguay ainsi que chez Tanguay Électronique. Règlements disponibles en magasin et sur www.tanguay.ca.  
\* Sur approbation du service du crédit Accord D Desjardins. Ne payez que les taxes de vente (TPS et TVQ). Si un versement vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5% et sera chargé mensuellement au compte du client.  
(Exemple: s'élève en souffrance de 100\$, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63\$). Achat minimum requis: 100\$ - 12 versements, 500\$ et plus, et items sélectionnés - 36 versements. Photos à titre indicatif. Détails en magasin.